



Neuvecelle

Bulletin Municipal N° 29



Janvier 2006



Le Conseil Municipal



vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2006

et remercie toutes les sociétés qui ont contribué

à la réalisation de ce bulletin.

La vie communale

• Le mot du maire	3
• Comptes administratifs - Budgets	4
• Finances	6
• Concours départemental des Villes & Villages fleuris	7
• Permis de construire	9
• Etat civil 1905	11
• Etat civil 2005	12
• Réunions du conseil municipal	14

La vie scolaire

• Ecole maternelle	16
• Ecole élémentaire	17

Chronique des associations

• Le Jardin des Sons	19
• Restaurant scolaire	20
• A.C.A.R.D.I.P.	20
• La Neuvécelloise	21
• Parents d'élèves Lou Nove Chalni	22
• Le Marque page	23
• Ecole du chat libre	23
• La Lotte riéuse	23
• Neuv'Gym	24
• Hand ball	24
• Donneurs de sang	25
• Trompes de chasse	26
• Neuvécelle Loisirs Culture	27
• Club de l'Amitié	28

Dossier Neuvécelle & l'environnement

• Du civisme à l'environnement	31
• PLU & l'environnement	32
• La gestion de l'eau	35
• Le tri sélectif	36

Un peu d'histoire

• Mémoires de Lécherot	38
------------------------	----

L'arbre

• Le Sapin	40
------------	----

Vous et Nous

• Joseph et Henriette DEGRANGE	42
• Nos joies, nos peines	44
• Les reconnaissez-vous?	47

Equipe de rédaction :

Bruno BARLET, Sylvie BESSON, Etienne CHAPUIS,
Louis DURET, Jean-Charles LAZARETH,
Jean-Marie LE ROY, Louis LUSSIANA,
Pascal MARTIGNIÈRE, Raphaël MEYNET,
Dominique ROCH, Christian RUFFET,
Sabine SANNICOLO-FOREL.

Conception : SOVACOM - 04 50 49 04 03

Impression : Imprimerie BOCHATON - 04 50 75 00 89
Tirage : 1700 exemplaires

Mairie de Neuvécelle :

42, avenue de Verlagny - 74500 Neuvécelle
Tél. 04 50 75 03 45 - Fax 04 50 74 66 65
e mail : mairie-neuvécelle@wanadoo.fr
Site : www.commune-neuvécelle.fr



Un fait marquant de l'année est la création de la Communauté de Communes du Pays d'Evian. Elle rassemble le Canton d'Evian et Marin. Son objectif est de préserver notre environnement et, si possible, en développer l'économie. Ses compétences sont du domaine de l'assainissement, du ramassage des déchets, du tourisme. Il ne s'agit donc pas de supprimer les communes au bénéfice d'une structure plus large, mais de mettre en commun des moyens pour faire face à des problèmes qui concernent l'ensemble de nos communes.

L'activité économique du Canton est essentiellement liée, directement ou indirectement, à l'exploitation des eaux minérales. Par ailleurs le tourisme n'aurait pas la même dimension s'il n'était lié au nom d'Evian. La publicité qui est faite dans le monde entier est un vecteur inestimable. Mais si l'eau a l'avantage de ne pouvoir se délocaliser, elle est une ressource fragile. Notre devoir est de la protéger. C'est un des premiers buts que s'est fixé la Communauté de Communes en choisissant d'investir massivement sur la protection de l'environnement du Plateau de Gavot qui seul ne pouvait le faire.

Une communauté n'a de chance de survie que dans la mesure où elle a quelque chose à partager. En l'occurrence, la Communauté du Pays d'Evian partage entre ses communes un enjeu commun, celui de son environnement par lequel passe sa survie et celle de nos enfants. Il est certain que cette nouvelle structure a supprimé des Syndicats Intercommunaux mais il est tout aussi certain qu'elle conduira à des dépenses nouvelles pour financer de nouveaux investissements. Dès la première année les communes ont dû adapter leur fiscalité en conséquence. Neuvécelle n'a pas eu à augmenter l'impôt. Il n'en pas été partout de même. L'événement n'est pas passé inaperçu pour nombre de contribuables qui ont manifesté leur désaccord.

Il n'y a pourtant pas d'autres choix. On pourra toujours discuter sur l'organisation, la façon dont fonctionne la communauté mais il s'agit là, à mon sens, de problèmes secondaires. Il faut laisser passer un peu de temps pour que le système trouve son régime de croisière. L'essentiel est qu'il existe et que nous ayons tous bien conscience de sa nécessité. Le contexte général ne se prête pas à l'optimisme. Il est rassurant de s'engager dans une perspective qui s'ouvre sur l'avenir.

A tous et à chacun d'entre vous, je souhaite une bonne et heureuse année.

Louis Duret



BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général (énergie, fournitures, entretien)	360 999,27
Charges de personnel et assimilées	487 951,04
Autres charges de gestion courante (contributions aux structures intercommunales et subventions)	396 794,13
Charges financières (intérêts des emprunts)	171 270,14
Charges exceptionnelles	122,00
Dotations aux amortissements (opérations d'ordre)	0,00
Total	1 417 136,58

Recettes

Produits des services (redevances, concessions et prestations)	81 441,23
Impôts et taxes	1 401 770,30
Dotations et participations	564 756,36
Autres produits de gestion courante (locations et participations)	15 030,67
Atténuation de charges (remboursement de salaires)	15 543,28
Produits financiers (participations)	5 714,40
Produits exceptionnels	22 227,87
Résultat reporté	81 696,99
Total	2 288 181,10

Section d'investissement

Dépenses

Dotations, fonds divers, réserves	739,33
Subventions d'investissement	0,00
Remboursements d'emprunts (capital)	303 314,57
Immobilisations incorporelles (frais d'études)	18 003,84
Immobilisations corporelles (acquisitions de terrains et de matériel)	136 219,59
Immobilisations en cours (travaux de voirie et de constructions)	498 261,81
Résultat reporté	151 064,05
Total	1 107 603,19

Recettes

Dotations, fonds divers, réserves (fonds de compensation de la TVA, excédent antérieur)	901 880,05
Subventions d'investissement	14 794,43
Emprunts et dettes assimilées	0,00
Immobilisations en cours	0,00
Opérations d'ordre	0,00
Affectation du résultat n-1	0,00
Total	916 674,48
Excédent de fonctionnement	871 044,52
Déficit d'investissement	-190 928,71

Excédent global de clôture	680 115,81
Restes à réaliser de l'exercice	
• Dépenses	1 427 631,00
• Recettes	1 129 655,00

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Dépenses

Achats d'eau, d'énergie, de fournitures et redevances	279 671,99
Charges de personnel et assimilées	37 924,78
Autres charges de gestion courante	16 312,11
Charges financières (intérêts des emprunts)	21 077,81
Titres annulés	117,56
Dotations aux amortissements	88 215,00
Total	443 319,25

Recettes

Produits de gestion courante (ventes d'eau)	420 016,72
Produits financiers	4 782,68
Produits exceptionnels	36 352,10
Excédent antérieur	18 038,30
Total	461 151,50

Section d'investissement

Dépenses

Subventions d'investissement	30 609,00
Emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital des emprunts)	48 795,10
Immobilisations corporelles	43 515,24
Immobilisation en cours	30 456,46
Schéma directeur d'alimentation en eau potable	20 819,73
Total	174 195,53

Recettes

Excédent antérieur reporté	79 596,69
Apports, dotations et réserves	85 198,31
Subventions d'investissement	34 217,02
Amortissement des immobilisations	88 215,00
Total	207 630,33
Excédent d'exploitation	17 832,25
Excédent d'investissement	33 434,80
Résultats antérieurs	97 634,99
Excédent global de clôture	148 902,04
Restes à réaliser :	
Dépenses	381 786,00
Recettes	291 714,00

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses

Charges à caractère général (énergie, fournitures, entretien)	576 753,00
Charges de personnel	534 139,00
Autres charges de gestion courante (contributions aux structures intercommunales et subventions)	212 176,00
Charges financières (intérêts des emprunts)	170 225,00
Charges exceptionnelles	500,00
Virement à la section d'investissement	931 539,00
Total	2 425 332,00

Recettes

Atténuation de charges	11 511,00
Produits des services (redevances, concessions, prestations, remboursements)	152 615,00
Impôts et taxes	1 275 909,00
Dotations et participations	557 052,00
Autres produits de gestion courante (locations et participations)	14 000,00
Produits financiers (participations)	5 405,00
Produits exceptionnels	5 000,00
Transfert de charges	21 701,00
Excédent de fonctionnement reporté	382 139,00
Total	2 425 332,00

Section d'investissement

Dépenses

Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00
Remboursements d'emprunts (capital)	335 688,00
Immobilisations incorporelles (frais d'études)	99 827,00
Immobilisations corporelles (acquisitions de terrains et de matériel)	1 024 749,00
Immobilisations en cours (travaux de voirie et de constructions)	1 757 698,00
Déficit d'investissement reporté	190 929,00
Total	3 412 891,00

Recettes

Dotations, fonds divers, réserves (fonds de compensation de la TVA, excédent antérieur)	590 716,00
Subventions d'investissement	458 354,00
Emprunts et dettes assimilées	1 371 489,00
Cession d'immobilisations	60 793,00
Virement de la section de fonctionnement	931 539,00
Total	3 412 891,00

BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Dépenses

Charges de gestion	324 015,00
Charges de personnel	40 000,00
Autres charges de gestion courante	1 000,00
Charges financières (intérêts des emprunts)	14 153,00
Charges exceptionnelles	750,00
Dotations aux amortissements	69 280,00
Virement à la section d'investissement	25 941,00
Total	475 139,00

Recettes

Excédent antérieur reporté	
Produits de gestion courante (ventes d'eau)	420 163,00
Produits financiers	3 000,00
Produits exceptionnels	51 976,00
Total	475 139,00

Section d'investissement

Dépenses

Subventions d'investissement	34 030,00
Emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital des emprunts)	37 011,00
Immobilisations corporelles	10 000,00
Immobilisation en cours	429 146,00
Schéma directeur d'alimentation en eau potable	84 999,00
Total	595 186,00

Recettes

Apports, dotations et réserves	47 158,00
Subventions d'investissement	73 983,00
Emprunts et dettes assimilées	178 000,00
Amortissement des immobilisations	69 280,00
Schéma directeur d'alimentation en eau potable	87 793,00
Excédent antérieur reporté	113 031,00
Virement de la section de fonctionnement	25 941,00
Total	595 186,00



Réponses aux questions que se posent les Neuvecellois sur les comptes de la commune

A quels constats ont abouti les études récentes sur les comptes de la commune ?

Les études entreprises ont porté, à titre rétroactif, sur la période écoulée allant de 2000 à 2004. Elles ont conclu que les comptes étaient sains. Elles ont relevé que le point fort des finances communales est constitué par le fait que le niveau de ressources permet de réserver le maximum d'argent possible à la réalisation d'aménagements et d'équipements qui concourent au bien-être de la population.

Le budget de 2005 manifeste cette aptitude d'affecter tout ce qui est possible à l'investissement. Le prélèvement sur les recettes ordinaires représente 38,50 % des recettes totales, ce qui est exceptionnel pour les communes situées dans la même strate démographique que Neuvecelle.

Les produits provenant de la fiscalité locale dont dispose la commune représentent 44,20% des recettes de fonctionnement.

Les Neuvecellois ont à verser pour cela chaque année au Trésor Public de l'ordre de 415 €/habitant, tous impôts locaux confondus. Il est à noter que l'effort fiscal repose pour l'essentiel sur les ménages puisque la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties, à elles seules, assurent 75% du produit fiscal.

La surtaxe sur les eaux minérales versée par la Société des Eaux d'Evian pour les volumes d'eau minérale tirés des captages d'Opale, d'Evua et de Lécherot situés sur le territoire de Neuvecelle, représente 38% des impôts locaux payés par les Neuvecellois.

C'est assez dire l'importance qu'il y a pour le budget communal et pour l'ensemble des Neuvecellois de concourir à ce que la ressource naturelle soit préservée de toute pollution.

L'endettement de la commune est raisonnable. L'encours total de la dette représenté au 31.12.2004 un total de 1.446€/habitant, chiffre inférieur à la moyenne départementale 1.762 €/habitant. En revanche le ratio dette/produits de fonctionnement est légèrement supérieur au seuil généralement admis : 1,56 an contre 1,44 an. La moyenne des emprunts est de 10 à 15 ans. L'extinction totale de la dette actuelle est prévue en 2024.

Sommes-nous aujourd'hui plus ou moins imposés à Neuvecelle qu'ailleurs ?

Les taux d'imposition sont au demeurant et d'une manière générale attractifs pour une population dont l'essentiel travaille sur la commune ou exerce leurs activités professionnelles en Suisse voisine. A titre d'exemple, le taux de la taxe d'habitation, impôt le plus sensible pour les ménages, était en 2003 de 10,71% contre 11,85% pour la moyenne du département.

Le coefficient de mobilisation de potentiel fiscal qui mesure la pression fiscale exercée par la commune par rapport à la pression fiscale moyenne nationale est de 0,70, ce qui peut constituer pour les élus une marge de manœuvre appréciable en cas d'imprévu. A noter qu'au sein du département et à l'échelon national, ce même chiffre est de 0,86.

La commune bénéficie en outre de l'implantation sur son territoire de plusieurs hôtels de renom (La Verniaz, Ermitage, Royal). Elle perçoit de ce fait outre une taxe de séjour non négligeable (40.000 € en 2005) le produit de taxes professionnelles relativement conséquentes quoiqu'on baisse régulièrement depuis 1998 du fait des difficultés que rencontrent ces établissements pour assurer un remplissage stable. Ainsi, la taxe professionnelle perçue par la commune est en baisse de 24% pour la période allant de 2000 à 2004.

Les « fonds genevois » constituent le reversement par la Suisse des impôts prélevés à la source sur les saïores des frontaliers travaillant dans le canton de Genève. Ils représentent pour la commune un produit fiscal supplémentaire de l'ordre de 50.000 € par an.

Les contributions des Neuvecellois risquent-elles d'augmenter significativement à l'avenir ?

La collectivité n'a pas souscrit d'engagement particulier qui pourrait être considéré comme constituant un facteur de risque extérieur.

La principale source de financement des investissements étant constituée

par l'autofinancement et la commune faisant appel pour le reste à des ressources externes telles que le fond de compensation de la TVA, les taxes locales d'équipement et pour partie seulement aux emprunts, les contributions des Neuvecellois ne devraient guère varier à l'avenir, au tout moins pour la partie de la fiscalité locale qui alimente le budget communal.

Il ne saurait toutefois en aller de même pour la part de la fiscalité directe locale affectée à la Communauté de Communes du Pays d'Evian, à laquelle la mission a été confiée de gérer, entre autres tâches, l'assainissement ainsi que le ramassage et le traitement des ordures ménagères des communes adhérentes.

Cette part de la fiscalité propre à la Communauté de Communes est appelée à connaître, quant à elle et selon toute vraisemblance, une aggravation significative du fait du coût des investissements à réaliser (doublement de la Station d'Épuration de Thanon pour 50 M€ par exemple). L'analyse objective des investissements à réaliser et des missions confiées à la Communauté de Communes oblige à conclure que les coûts sont tels que, quel que soit l'organisme responsable de ces missions, il n'aurait pas été possible d'éviter pour la population les augmentations importantes de charges auxquelles il y a lieu de s'attendre.

Le tri sélectif des ordures ménagères, l'incinération des déchets, la collecte et le traitement des eaux usées sont autant de nécessités d'agir dans le cadre d'une écologie responsable et du développement durable. Cela coûte très cher à chacun mais cela concourt aussi à conditionner le monde actuel et futur dans lequel nous voulons vivre.

Credits : l'essentiel des chiffres cités dans cet article émane de l'étude sur la situation financière de la commune de Neuvecelle, datée du 28/04/2005, réalisée par la Trésorerie d'Evian.

Christian RUFFET

Concours départemental des villes et villages fleuris 2005

La Commune de NEUVECELLE a été complètement sinistrée au niveau du fleurissement par les tempêtes des 18 et 29 juillet 2005.

Le jury a observé les efforts d'embellissement réalisés notamment par la poursuite de l'enfouissement des réseaux et la requalification des chaussées et trottoirs, principalement en direction de Maxilly.

Néanmoins, en raison des dégâts subis lors des tempêtes, le jury a procédé à la mise hors concours de notre commune.

La tempête du Siècle

De mémoire d'anciens, « on avait jamais vu ça ».

Ce 18 juillet vers 15 h, le ciel s'est soudain assombri, la nuit en plein jour. Plusieurs coups de tonnerre ont annoncé un orage d'une extrême densité. Bourrasques, trombes d'eau et grêlons, certains gros comme des œufs de poule, ont balayé le Chablais, causant de lourds dégâts. Neuvecelle n'y a pas échappé.

En quelques minutes les jardins ont été dévastés, les plantations hachées, les façades de maisons martelées, les vitres brisées, les voitures cabossées...

Fort heureusement, aucune vie humaine n'a été mise en danger. La nature à travers le monde nous rappelle à l'ordre, prouvant qu'elle est la plus forte, et qu'il faut la respecter.

Pascal MARTIGNIÈRE



La cour..., la veille le 17 juillet 2005 à 11h.



La cour..., le 18 juillet 2005 vers 16h.





Permis de Construire

Du 1^{er} Novembre 2004
au 31 Octobre 2005



**FONCIA
LÉGER**

TRANSACTION
GESTION
SYNDIC

Immeuble Front du Lac
1, place Porte d'Allinges
74500 EVIAN-LES-BAINS
Tél. 04 50 75 05 44 - Fax 04 50 70 70 52



Entreprise Moderne
de Construction

Adresse postale
Z.I. de Vongy
74200 THONON

Siège Social
7, rue du Théâtre
74500 ÉVIAN
Tél. 04 50 26 68 88

Entrepôts
Z.I. de Vongy - 74200 THONON
Tél. 04 50 26 68 88 - Fax 04 50 26 42 59

Pavelec

STATION DE POMPAGE
(eau potable, eau usée)
TRAITEMENT EAU POTABLE
TELECOMMANDE - AUTOMATISME
REGULATION - TELETRANSMISSION
RECHERCHE DE FUITE

Parc d'activités des Platières - Rue du Moron
69440 SAINT LAURENT D'AGNY
Tél : 04 78 48 79 67
Fax : 04 78 48 79 64



**École d'équitation sur poneys et chevaux
Pension de chevaux**

364, le Pré des Portes 74500 Neuvecelle
Tél. 04 50 75 65 66 / Fax. 04 50 70 67 49
E-mail : manuel.eichner@wanadoo.fr



EUROVIA

Une société de **VINCI**

**CHOISISSEZ
LA BONNE ROUTE**

Travaux publics Particuliers

Agence d'Amphion
Tél. 04 50 70 06 90 - Fax 04 50 70 01 06
B.P. 610 - Amphion-les-Bains
74500 Évian-les-Bains



G. DUBOULOZ

**Bricolage
Droguerie - Peinture**

19, avenue Jules Ferry
THONON
Tél. 04 50 71 14 65

**Gros, Détail
Toute la déco.**

Z.A.C. du Larry
MARIN-THONON
Tél. 04 50 71 36 92

Nom des constructeurs	Genre de Construction	Lieu de Construction
Mme DONNADIEU Noëlle	Maison individuelle	Avenue du Club Hippique
M. SOTO Stéphane	Maison individuelle	Les Vergers de Verlagny
M. GUARNIERI Pascal	Maison individuelle	Les Vergers de Verlagny
M. BONNAZ Didier	Maison individuelle	Les Vergers de Verlagny
M. VERNAZ PETIT CLAUDE Michel	Extension d'un bâtiment existant	Avenue de Lécherot
M. LUCET Frédéric	Maison individuelle	Les Vergers de Verlagny
M. LOUCHART Thierry	Maison individuelle	Avenue de Lécherot
M. BOURDAIS Eric	Maison individuelle	Chemin des Moulins
M. TARRANO Roger	Extension d'un bâtiment existant	Avenue Seuvay
M. NORO Pierre-André	Extension d'un bâtiment existant	Chemin de Chez Duret
M. BABGI Salem	Maison individuelle	Route de Grande Rive
M. GREEN Anthony	Garage	Avenue de la Creusaz
M. RIVIERE Michel	Maison individuelle	Avenue de Monligny
M. FAUCHER Michel	Maison individuelle	Le Mornand nord
M. KEROUL Gilles	Extension d'un bâtiment existant	Avenue d'Evian
M. CETTOUR-CAVE Stéphane	Maison individuelle	Chez Buttay
M. CARRE Nicolas	Maison individuelle	Le Pré de l'Abbaye
M DURET Jean-Pierre	Garage	Chemin des Confertes
Mme LACROIX & M. ROUSSEAU	Extension d'un bâtiment existant	Avenue du Bois du Feu
M. FREZIER Yann	Maison individuelle	Le Pré de l'Abbaye
M. DUCRET Stéphane	Maison individuelle	Les Vergers de Verlagny

Gedimat

construire rénover aménager

Lombard

EVIAN Gare 04 50 75 02 28	EVIAN Pl. d'Allinges 04 50 75 16 26	THONON Vongy 04 50 71 00 04
--	--	--

Hostellerie du Lac

M. et M^{me} P. & N. Henchoz



**SPÉCIALITÉS
DE PRODUITS DE SAISONS**

158, route du Lac - R.N. 5
Grande-Rive - Nevecelle
74500 EVIAN-LES-BAINS
Tél. 04 50 75 02 92
Fax 04 50 75 57 63

IMPRIMERIE PERAY

USY NOËL

Conception et réalisation de :

Cartes de visite, commerce, vœux
Enveloppes - Têtes de lettres
Liasses autocopiantes - Carnets
Bons de commande - Numérotation
Affiches - Brochures - Calendriers
Dépliants, plaquettes publicitaires,
etc...

"Les Mouettes" - 74500 LUGRIN
Tél. 04 50 76 06 08 - Fax 04 50 76 12 20

INDIAN'S PONEY CLUB



Dominique et Pierre MARTINERIE

MINI FERME PEDAGOGIQUE

74500 NEUVECELLE (sous l'église)
Tél. 04 50 75 31 42



Zon de l'orry - 74200 Nant
04 50 70 64 26
Fax 04 50 70 65 88

Les Hauts de Miroir
74200 Nant
04 50 17 01 98
Fax 04 50 17 01 99

**voire
spécialiste
à Thonon !**

Particuliers ou particuliers
Matériels et périphériques,
PC assemblés et toutes marques,
Logiciels,
Formations, maintenance
Adressez nous
tous vos besoins !
www.cht.fr
mailto:info@cht.fr

C.H.T. Informatique

Nouveau :
Pc de bureau et
Portable d'occasion

www.cht.fr



**Bâtiment
Génie Civil
Travaux Publics**

B.P. 619 AMPHION - 74500 EVIAN
Tél. 04 50 70 04 61 - Fax 04 50 70 84 55

Une société de VINCI

Etat civil 1905

Naissances

• Le 5 mai, Irénée, Joseph REVILLARD, fils de André REVILLARD, gendarme et de Françoise, Elisabeth LAPERROUSAZ, institutrice.

• Le 10 mai, Joséphine, Louise DUFFOUR, fille de Véronique DUFFOUR, sans profession.

• Le 13 mai, Marie, Joseph DEGRANGE, fils de Marie, Louis, Paul DEGRANGE, garde champêtre et de Adélaïde, Alphonsine LAURENT, couturière.

• Le 21 juin, Marguerite, Louise, fille de Jacques LAURENT, jardinier et de Adrienne, Marie, Louise BABELAY, sans profession.

• Le 13 juillet, Juliette, Louise BONNEVIE fille de Henri, Benjamin BONNEVIE, pêcheur et de Joséphine MUSY, sans profession.

• Le 11 juillet, François, Louis, Marius DURET, fils de Marie, Louis DURET, cultivateur et de Joséphine, Marie, Judith REVIL, ménagère.

• Le 27 juillet, Joseph, Marie ROSSET, fils de Auguste ROSSET, cultivateur et de Jeanne CHARPIN, sans profession.

• Le 30 juillet, Alice, Marguerite, Pierrette BONNEVIE, fille de François, Marie BONNEVIE, pêcheur et de Marie, Prosperine FRECHET, ménagère.

• Le 13 octobre, Marie, Elise DUTRUEL, fille de Jean-François DUTRUEL, cultivateur et de Julie, Françoise GRUZ, couturière.

• Le 24 octobre, Alice, Julia, Eléonore DELEREL, fille de Jean-Marie DELEREL, cultivateur et de Françoise BEAUD, ménagère.

• Le 24 décembre, Mathieu LAZARETH, fils de Marie, Gaspard LAZARETH, menuisier et de Marcelline GIRARD, ménagère.

• Le 24 décembre, Joséphine LAZARETH, fille de Marie, Gaspard LAZARETH, menuisier et de Marcelline GIRARD, ménagère.

Mariages

• Le 14 janvier, François LEVRAY, cultivateur et Elise, Joséphine DUTRUEL, sans profession.

• Le 8 février, Louis, Joseph GREPILLAT, cultivateur et Jeanne LAURENT, sans profession.

• Le 11 mars, Paul, Frédéric DEBAMP, sans profession et Marie, Angélique LAURENT, sans profession.

• Le 29 avril, Jean-François DUTRUEL, cultivateur et Julie, Françoise GRUZ, couturière.

• Le 3 mai, Joseph, Marie DEMIAUX, maréchal-ferrant et Monique, Françoise, Jérémie LAURENT, sans profession.

• Le 6 mai, Mathieu, Joseph BRACONNAY, voiturier et Joséphine DUCRET, sans profession.

• Le 17 juin, Marie, Alphonse BONNEVIE, pêcheur et Pauline MUSY, sans profession.

• Le 19 juillet, Georges CLAUDET, sculpteur et Charlotte, Louise, Julie BEAUFORT, sans profession.

• Le 30 septembre, Maurice CHAPUIS, cultivateur et Jeanne, Louise, Marie MILLIET, sans profession.

• Le 25 octobre, Joseph, Napoléon BRON, gardien de la paix et Elisa, Marie PEILLEX, sans profession.

• Le 30 décembre, André CHAPUIS, employé et Françoise ALLEMAND, sans profession.

• Le 30 décembre, Jean-François ALLEMAND, cultivateur et Judith, Sophie RICHARD, sans profession.

Décès

• Le 25 janvier, Claudine DECURNINGE, 83 ans, veuve de Joseph GRANJUX.

• Le 30 janvier, Jules, Henri PERRET, 30 ans, célibataire.

• Le 30 janvier, Henri, François GREPILLAT, 4 ans.

• Le 6 février, François BRUCHON, 35 ans, célibataire.

• Le 17 février, Jeanne, Sophie BIDAL, 85 ans, veuve de Emmanuel DURET.

• Le 26 février, Jeanne BRUCHON, 94 ans, veuve de Jean, Etienne DUCOMMUN.

• Le 8 mars, François, Léon DUCRET, 30 ans, célibataire.

• Le 19 mars, Julie DELEVAUX, 58 ans, épouse de Mario CACHAT.

• Le 4 avril, Amélie FRECHET, 86 ans, veuve de Pierre DEGRANGE.

• Le 19 juillet, Elisabeth FUCHS, 71 ans, veuve de Edouard KRAFFT.

• Le 3 septembre, Joseph, Adrien, Léon CHEVALLAY, 25 ans, célibataire.

• Le 10 septembre, Joseph BRACONNAY, 72 ans, époux de Marianne DUCRET.

• Le 28 septembre, Benjamin BURNET, 54 ans, célibataire.

• Le 8 novembre, Justine BOCHATON, 68 ans, veuve de François GREPILLAT.

• Le 8 novembre, Marianne DUCRET, 73 ans, veuve de Joseph BRACONNAY.

• Le 27 novembre, Marie, Françoise DEGRANGE, 49 ans, veuve de Joseph VIAL.

Naissances

- Le 10 décembre, à Thonon-les-Bains, Alexis, Gérard LACROIX, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 937 avenue de Milly.
- Le 17 décembre, à Thonon-les-Bains, Noéline, Marguerite, Alice RUFFET, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, « Le Gallia ».
- Le 21 décembre, à Thonon-les-Bains, Loia, Anna, Reine CHOUKROUN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, le Gallia entrée B.
- Le 9 février, à Thonon-les-Bains, Lucas, Marcel, Renato BOURGEOIS, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 53 chemin de Chez Durot, la Grange.
- Le 20 février, à Thonon-les-Bains, Léa, Danielle, Laurence PECRON, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1052 avenue d'Evian.
- Le 10 mars, à Thonon-les-Bains, Jade, Laurence, Stéphanie COTTET-DUMOULIN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 550 avenue du Bois du Feu.
- Le 11 mars, à Thonon-les-Bains, Théo, René BEICKERT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 81 route de Grande Rive, villa Chipoune.
- Le 12 mars, à Thonon-les-Bains, Manon, Lucie GENOIS, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 543 avenue de Milly.
- Le 20 mars, à Thonon-les-Bains, Clément, Cyrille, Thibault SANTACREU, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 798 avenue de Milly.
- Le 24 mars, à Thonon-les-Bains, Tom, Ethan PHILIPPOTEAU, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 181 B avenue de Verlagry.
- Le 28 mars, à Thonon-les-Bains, Oriane FAVRE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 492 avenue Seuvay « les Crêtes du Lac ».
- Le 2 avril, à Thonon-les-Bains, Juliette, Emma DEVAUX, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1249 avenue d'Abondance.
- Le 2 avril, à Thonon-les-Bains, Elovann, Joseph, Lucien LE HEC, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 107 avenue des Châtaigniers.
- Le 4 avril, à La Tronche (Isère), Cassy DESBOEUF, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, le Clos Chenevière 1 place de Milly.
- Le 8 mai, à Thonon-les-Bains, Mattys, Michel MOUTHON, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 63 avenue de Maraîche.
- Le 9 mai, à Thonon-les-Bains, Florine, Angèle JACQUIER, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 112 avenue de Milly.
- Le 4 juillet, à Thonon-les-Bains, Annaëlle, Marie, Louise MAURICE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 973 avenue d'Evian.
- Le 24 août, à Thonon-les-Bains, Marine GASPARI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 362 C avenue de Maraîche.
- Le 29 août, à Thonon-les-Bains, Satheen FRECHET, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 492 avenue Seuvay.
- Le 30 août, à Thonon-les-Bains, Erwan HOT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1360 avenue de Milly.
- Le 8 septembre, à Thonon-les-Bains, Cassandre, Justine VIOLLAND, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 594 avenue du Léman.

- Le 27 août, à Genève, Kim HOMINAL, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 667 avenue d'Evian.
- Le 18 septembre, à Thonon-les-Bains, Noé, Pierre, Jacques GAUTHIER, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 241 route de Grande Rive.
- Le 22 septembre, à Thonon-les-Bains, Clara, Chantal, Sylvie DELHAYE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1198 avenue de Milly.
- Le 24 septembre, à Thonon-les-Bains, Ludovic, Michel, Léon DOMET, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 591 avenue de Milly.
- Le 27 septembre, à Thonon-les-Bains, Arthur, Michel, Louis THOUILLIE, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 208 route de Grande Rive.
- Le 2 octobre, à Thonon-les-Bains, Castille, Anne-Françoise MARTIN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1151 avenue de Milly.
- Le 4 octobre, à Thonon-les-Bains, Louise, Camille VAN KEMPEN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1225 B avenue d'Evian.
- Le 13 octobre, à Thonon-les-Bains, Nathan, Louis LEDOUX, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1360 avenue de Milly.
- Le 13 octobre, à Thonon-les-Bains, Lana LANFREY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, avenue de Forchex « le Milly ».
- Le 17 octobre, à Thonon-les-Bains, Mégane, Lucienne, Dominique, Mugnette BOURGEOIS, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 30 rue des Pêcheurs.

Mariages

- Le 11 décembre, Jean-Jacques, Marcelin MARCELIN, consultant informatique et Olga, Vladimirovna TOKAREVA, professeur, domiciliés à Neuvecelle, 507 C avenue de Forchex.
- Le 11 décembre, Patrick, Pierre AGUIRRE, cariste et Sarah, Marie-Pierre, Estelle ROLLIER, secrétaire, domiciliés à Neuvecelle, Les crêtes du Lac 492 avenue Seuvay.
- Le 18 juin, Gérald PITET, électricien et Valeria PETERUTI, vendeuse, domiciliés à Evian-les-Bains, Les Trémières, 9 avenue des Sources.



- Le 9 juillet, Pascal LOMBARDI, électricien et Sandrine, Solange, Renée LABATUT, assistante maternelle, domiciliés à Neuvecelle, 1360 avenue de Milly.



Décès

- Le 10 janvier, Maurice, Léon, Hippolyte BLANC, époux de Anila, Suzette MUREAU, 82 ans, domicilié à Neuvecelle, 2 parc d'Ausnières.
- Le 12 janvier, François, Antoine, Jean BARILARO, veuf de Simone, Marie, Catherine LALANNE, 90 ans, domicilié à Neuvecelle, Le Manoir, avenue d'Evian.
- Le 19 février, Patrick MARECAUX, époux de Chantal, Annick, Marie, Clémentine BEDOUIN, 49 ans, domicilié à Neuvecelle, 68 avenue Seuvay.
- Le 13 mars, Patrick FEART, époux de Daniëla, Maria PIOTROWSKI, 54 ans, domicilié à Neuvecelle, le Gallia n° 39 le Rond Point.
- Le 4 avril, Lucienne RIGAUD, épouse de André, Louis CRASSARD, 68 ans, domiciliée à Neuvecelle, 2 b chemin de Gravanne.
- Le 17 avril, Pierre, Auguste CURDY, époux de Jocelyne, Fernande, Marie BAUDAT, 76 ans, domicilié à Neuvecelle, 221 avenue de Maraîche.
- Le 22 mai, Marie-Thérèse, Henriette DE MONTCORGE, épouse de Jean ZEVACO, 63 ans, domiciliée à Neuvecelle, 630 chemin des Confertes.
- Le 22 juin, Karol, Robert GAZIK, 56 ans, domicilié à Cointrin (Suisse) 51 chemin des Ailes.
- Le 17 juillet, André, Henri BONNEFOND, 44 ans, domicilié à Neuvecelle, 5 le Gallia le Rond Point.

- Le 17 août, Gladys, Christiane, SCHÖPFER, veuve de Roland, Gilbert PRIVET, 57 ans, domiciliée à Neuvecelle, 89 avenue de Forchex.
- Le 13 septembre, Josiane, Adrienne RUFFET, épouse de Jean-Marc MAZZUCHETTI, 53 ans, domiciliée à Neuvecelle, 4 avenue des Châtaigniers.
- Le 20 septembre, Georges, Stéphane, Jean STAHEL, 92 ans, domicilié à Neuvecelle, chez Seuvay.
- Le 27 septembre, Annie, Yvette, Aimée CAUVIN, épouse de Joël MOINY, 57 ans, domiciliée à Neuvecelle, chemin de chez Constantin.
- Le 1er octobre, Marcel, François CURDY, époux de Bernadotte, Marguerite, Raymonde LEMOINE, 66 ans, domicilié à Champanges, Les Granges.
- Le 4 octobre, Bernardus, Hendricus VAN DER WERFF, époux de Lamberdina, Petronella BOERSTOEL, 59 ans, domicilié à Neuvecelle, 634 A avenue de Lécherot.
- Le 22 octobre, Gérard, Joseph, Jean PERARNAU, époux de Jacqueline, Marie, Madeleine CAUYETTE, 81 ans, domicilié à Neuvecelle, 1498 avenue du Léman.
- Le 22 octobre, Rolande, Victorine DUCOMMUN, 73 ans, domiciliée à Neuvecelle, 652 avenue de Valère.
- Le 24 octobre, Andrée, Julie LAZARETH, veuve de Marc, Antoine BURQUIER, 83 ans, domiciliée à Neuvecelle, 853 avenue de Milly.

Réunion du 10 décembre 2004

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- a reconduit, pour l'année 2005, une ouverture de crédit à court terme d'un montant de 305 000 euros pour faire face à d'éventuels besoins de trésorerie.
- a accordé une prime de fin d'année au personnel communal pour un montant total de 22 780,88 euros.
- a complété la délibération relative au régime indemnitaire du personnel communal.
- a décidé de la réalisation prochaine d'un site internet communal et a chargé Monsieur le Maire de signer le contrat de prestataire correspondant.
- a approuvé une cession gratuite de terrain au lieu-dit « les Confertes » et « Chez le Français ».
- a chargé Monsieur le Maire d'engager des négociations pour l'acquisition partielle d'un bien situé à Grande Rive nécessaire à l'élargissement de l'avenue de la Creusaz et le cas échéant, pour la préemption des biens cadastrés en section AH sous les numéros 105, 106 et 107.
- a défini les modalités de concertation de la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.
- a approuvé une décision modificative à intervenir sur le budget principal et sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal :

- a souhaité que l'éclairage public du chemin des Peupliers soit rapidement remis en service à la suite des travaux de mise en souterrain.
- a pris connaissance du procès-verbal de la commission de sécurité du gîte « le Bois Ramé » et des modalités temporaires de fonctionnement de cet établissement.

Réunion du 18 mars 2005

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- a approuvé le budget primitif M 14 de 2005 qui s'établit comme suit :
 - Section de fonctionnement : recettes et dépenses : 2 019 745 €
 - Section d'investissement : recettes et dépenses : 1 809 462 €
 et a précisé que ce budget enregistre un transfert de charges vers la communauté de communes du pays d'Evian et un programme d'investissement relativement soutenu du fait notamment d'acquisitions au titre des réserves foncières.
- a approuvé le budget primitif annexe de l'eau et de l'assainissement de 2005 qui s'établit comme suit :
 - Section d'exploitation : recettes et dépenses : 475 130 euros
 - Section d'investissement : recettes et dépenses : 1 099 955 euros.
- a fixé les taux d'imposition des taxes directes locales de façon à ce que la somme des contributions de la commune et de la communauté de communes connaisse une hausse de 2 % par rapport à l'an dernier afin que les contribuables ne soient pas pénalisés fiscalement par la création de la communauté de communes. Les taux appliqués en 2005, sont donc les suivants :
 - Taxe d'habitation : 8,62 % contre 10,93 % l'an dernier
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 8,42 % contre 10,93 % l'an dernier
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,61 % contre 43,07 % l'an dernier
 - Taxe professionnelle : 15,10 % contre 17,74 % l'an dernier.

- a attribué aux associations les subventions suivantes, pour un montant total de 29 295 euros 50 :

- Lou nové chatni	4 000 euros
- Hand Ball de Neuvécelle	3 750 euros
- Bibliothèque le Marque page	1 450 euros
- Club de l'Amitié	915 euros
- Neuv'Gym	800 euros
- Donneurs de sang de Neuvécelle	700 euros
- Restaurant scolaire	2 700 euros
- Trompes de Chasse de Neuvécelle	1 100 euros
- Association l'atelier d'art de Neuvécelle	700 euros
- Ecole de chat	300 euros
- Jardin des sons	2 000 euros
- Neuvécelle Loisirs Culture	9 000 euros
- Tennis Club d'Evian	890 euros
- Association de parents «Les Cygnes»	80 euros
- Mutame Savoie Mont-Blanc	220,50 euros
- Association Savoie Argentine	80 euros
- Prévention routière	80 euros
- Protection civile du Chablais	80 euros
- Arc en Ciel (Hôpitaux du Léman)	50 euros
- Présence Chablais Jalmaly	50 euros
- Secours Populaire	100 euros
- Jeunesses Musicales de France	250 euros

- a accordé une subvention de 6 000 euros au C.C.A.S. de Neuvécelle.

- a accordé une subvention de 19 774 euros à l'école Saint Bruno pour les 41 élèves de Neuvécelle scolarisés dans cet établissement.

- a demandé que l'acquisition de mobilier et d'équipements divers soit imputable à la section d'investissement compte tenu du caractère de durabilité de ces dépenses.

- a décidé la création d'un poste d'agent administratif.

- a sollicité l'octroi d'une subvention au titre de la dotation globale de fonctionnement et du produit des amendes de police pour le financement des travaux à réaliser dans la traverse de Chez-Seuvay.

- a donné délégation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention réglant la prise en charge des dépenses relatives à des compétences transférées et non encore payées par la communauté de communes du pays d'Evian.

- a approuvé le principe d'acquisition de la propriété située avenue de Lécherot cadastrée en section AN sous les numéros 80, 81 et 82 d'une surface totale de 1 600 m² pour l'élargissement et la sécurisation de l'avenue de Lécherot.

- a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le Syndicat d'Épuration des Régions de Thonon et d'Evian (SERTE) réglant l'enlèvement des épaves des véhicules en stationnement gênant ainsi que l'accueil en fourrière des chiens et des chats errants ou en état de divagation.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,

- a été informé des études relatives au contournement routier d'Evian.

- a été informé de la prochaine construction d'un collège à Margencel.

- a été informé du regroupement des communes de Maxilly, Lugrin et Neuvécelle au niveau culturel et du succès remporté lors de la première manifestation du 12 mars dernier.

Réunion du 18 mai 2005

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- a approuvé le compte administratif et le compte de gestion de 2004 du budget principal qui fait ressortir un excédent global de clôture de 680 115 euros 81 et de 382 139 euros 81 en tenant compte des restes à réaliser.

- a approuvé le compte administratif et le compte de gestion de 2004 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui fait ressortir un excédant de 148 902 euros 04 et de 58 830 euros 04 en tenant compte des restes à réaliser.

- a affecté le résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

- a décidé d'appliquer une augmentation de 10 % à la redevance commune qui est ainsi portée à 0,92 euro le m³ pour les consommations enregistrées du 01.08.2005 au 31.07.2006. Cette augmentation est imposée par le SMDEA afin que la commune puisse bénéficier de financements et conditionnée par la convention de fourniture d'eau potable passée avec la Ville d'Evian.

- a reconduit, pour l'année 2005/2006, les tarifs du transport scolaire applicables en 2004/2005 ainsi que le dégrèvement d'1/2 accordé aux familles à faibles revenus.

- a accélééré d'opérer un concours technique en matière d'assainissement à la communauté de communes du Pays d'Evian.

- a défini les modalités de prise en charge partielle du dégazage et de la neutralisation des cuves à fioul.

- a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Orange France pour l'installation d'équipements supplémentaires sur le site de radiotéléphonie localisé Chez Buttay sud.

- a approuvé l'avenant à intervenir au schéma directeur d'alimentation en eau potable du canton d'Evian qui prévoit une étude technique complémentaire compte tenu des décisions retenues.

- a approuvé le projet d'aménagement de sécurité de la traversée de Chez-Seuvay et a décidé de lancer la consultation correspondante.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,

- a été invité à participer aux séances de travail avec les cabinets d'urbanisme chargés du projet d'aménagement du hameau de Milly.

- a été informé de la prochaine mise en ligne du site internet communal.

- s'est penché sur les études menées par la Communauté de Communes du Pays d'Evian relatives à la collecte, au traitement et au recyclage des ordures ménagères.

- a été informé des travaux de sécurisation routière à apporter au Chemin de Chez Constantin.

- a été invité à participer au repas des mères de famille qui se tiendra au Casino d'Evian le 22 mai prochain.

Réunion du 6 septembre 2005

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- a arrêté le projet de révision - élaboration du Plan Local d'Urbanisme et a décidé de le transmettre le projet aux organismes concernés pour avis et accord.

- a retenu le cabinet UGUET et Alain DARAGON pour la poursuite de l'étude d'aménagement du hameau de Milly.

- a approuvé l'avenant à passer avec l'entreprise EUROVIA ALPES dans le cadre de l'aménagement de la traverse de

Chez Granjux.

- a approuvé le choix de l'entreprise EUROVIA ALPES pour la réalisation des travaux d'aménagement de la traverse de Chez-Seuvay.

- a approuvé le projet de mise en souterrain des réseaux aériens avenue de Forchex.

- a décidé de procéder à un virement de crédits sur le budget principal.

- a approuvé l'augmentation d'un pourcentage de la participation à l'Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Evian.

- a approuvé l'avenant à la convention relative à la prise en charge des dépenses transférées mais non encore payées par la Communauté de Communes du Pays d'Evian.

- a approuvé l'avenant à la convention passée avec l'antenne de justice et du droit en Chablais.

- a approuvé la cession d'une parcelle de terrain au profit du département de la Haute-Savoie dans le cadre de l'aménagement de la RD 24 au lieu-dit « Sous-Maroiche ».

- a approuvé des cessions gratuites de terrain au lieu-dit « L'Épineux » et « Chez-Robert Est ».

- a approuvé l'acquisition d'une voie privée sise aux lotissements « Le Pré » et « Le Bois ».

- a approuvé l'avenant au schéma directeur d'alimentation en eau potable.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,

- a été informé de dégradations constatées Place de Milly et a souhaité qu'un entretien régulier soit effectué.

- a été invité à participer aux prochaines journées du patrimoine.

Réunion du 27 octobre 2005

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

- a approuvé le budget supplémentaire de 2005 du budget principal qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement :

recettes et dépenses : 405 387 euros.

- Section d'investissement :

recettes et dépenses : 1 603 429 euros.

- a approuvé le budget supplémentaire de 2005 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation : recettes et dépenses : 9 euros.

- Section d'investissement : recettes et dépenses : 485 231 euros. Ces budgets enregistrent principalement des écritures de régularisation et la reprise des résultats antérieurs.

- a adopté la modification de la zone de préemption au titre des espaces sensibles du département et a sollicité le département de la Haute-Savoie afin d'engager cette modification.

- a approuvé des acquisitions de terrains réalisées dans le cadre de l'aménagement de la traverse de Chez-Granjux (avenue de Maxilly).

- a validé des concessions de tréfonds intervenues lors des travaux de construction de collecteurs secondaires au lieu-dit « Chez Duret Nord ».

- a approuvé des autorisations de passage en terrains privés pour la pose d'une canalisation d'eau potable.

- a admis en non valeur des taxes et produits irrécouvrables.

- a pris connaissance de l'étude de définition réalisée et présentée par le groupement Uguet - Daragon portant sur l'aménagement du hameau de Milly et a donné son accord pour la poursuite du projet et notamment pour la réalisation d'une maquette d'ensemble qui sera présentée aux habitants.

Du côté de l'école maternelle...

Lorsque l'on travaille chaque jour au contact d'enfants dont les plus âgés ont moins de six ans, la vie ne ressemble pas tout à fait à ce que connaissent les autres adultes.

histoires racontées par les grands-parents et les livres feuilletés en compagnie des parents, ou l'inverse. Mais c'est à l'école maternelle que le tout-petit intègrera le sens de la lecture et de l'écriture.

Découvrir les arts du cirque, du jonglage à l'équilibre, de la voltige à l'adresse, les travailler à l'école puis retourner sous le chapiteau pour montrer nos progrès : ce fut chaque fois un immense plaisir.

Là-bas, il y avait Pierrot et Salsifs, que les enfants retrouvaient joyeusement deux fois par semaine et dont ils attendaient les conseils et les encouragements. Mais d'autres amis les accueillirent avec un plaisir non dissimulé, ils se nommaient Lascar, Diplodocus ou autres et formaient le cheptel animalier de la troupe du cirque Ephémère.

Chiens, chats, oies, lapins, rats et tous les autres étaient devenus des familiers et participaient amplement, tous les deux jours, au plaisir de ces retrouvailles.

Comme les bonnes choses, bien souvent, se succèdent, nous avons eu la possibilité d'assister au magnifique spectacle du cirque Knio, le 18 octobre à Aigle. Après un voyage en car, une succession de très beaux numéros qui ont tenu nos jeunes apprenis en haleine durant deux heures et demie. Pour les adultes que nous sommes, le spectacle se tenait tout autant dans les gradins que sur la scène tant les frimousses étaient réjouies et les yeux brillants et éblouis.

Voilà, nous avons marché en équilibre, sauté par-dessus une grande boule, fait du trapèze et surtout récolté du rêve pour toute une année. Mais bien au delà, nos petits élèves ont appris une multitude de choses en quatre courtes semaines grâce, encore une fois, à la magie : celle du monde du cirque!



Nos préoccupations se rapprocheraient plutôt de celles des artistes ou des gens du spectacle : quel tour de magie, quel rêve ou quelle surprise va-t-on imaginer pour qu'aujourd'hui encore ils soient inventifs mais aussi attentifs ?

Quelle pitrerie ou quel jeu de rôle pour qu'ils apprennent en pensant jouer ? Car, oui, le décor, les artifices et les pirouettes n'ont ici qu'une seule fonction, celle de permettre aux enfants qui nous sont confiés de préparer leur avenir. A l'école, nul souci de salle comble ou d'ovation finale, mais celui, unique, de voir réussir nos élèves.

Oui, l'école maternelle construit, certes dans la bonne humeur, mais aussi sûrement que sérieusement les bases sur lesquelles ces tout-petits pourront bien vite s'appuyer pour réussir la suite complète de leur scolarité.

Quoi de plus magique que nos enfants qui se mettent à lire au mois de novembre ou décembre de la première année de CP ? Magie vraiment ? Ou bien les pirouettes et les facéties n'étaient-elles qu'une devanture ? La construction débute très tôt, dans les familles, avec les

Il y comprendra que les lettres ne se combinent pas au hasard, qu'à un nombre correspond une quantité, et tant d'autres choses indispensables à l'installation du savoir.



En 2005, il y eu donc encore bon nombre de ces « prétextes » pédagogiques comme les sorties neige et ski à Bernex, les séances de natation à la piscine d'Evian ou la visite au parc des loups en Suisse,

Mais le tour le plus magique, le plus porteur de rêve cette année fut, sans aucun doute, la venue à Neuvecelle, du cirque Ephémère. Quatre semaines de cohabitation avec deux artistes qui ont su transmettre aux enfants leur goût pour la poésie, le spectacle, mais aussi la performance et la rigueur.

Du côté de l'école élémentaire...

Bilan des activités de l'année scolaire 2004-2005

Cette année fut riche en découvertes sportives, culturelles et environnementales pour les élèves de l'école élémentaire.

En effet, un projet de découverte de leur environnement naturel réunissant tous les enfants de cycle 2 (CP, CP-CE1 et CE1), leur a permis d'appréhender deux milieux écologiques, le lac et la montagne, à trois époques différentes.

Accompagnés de leurs enseignants et d'accompagnateurs en moyenne montagne, les élèves des trois classes concernées ont pu se familiariser davantage avec le milieu montagnard à Bénand (une sortie en raquettes en hiver et une randonnée au printemps). Ils ont aussi bénéficié d'une visite pédagogique à Pré Curieux à Evian pour découvrir le milieu lacustre.

Les élèves de CM1 ont, quant à eux, vécu un moment très fort à travers leur classe de découverte à Megève au mois de juin. Ils y ont rencontré leurs correspondants mégevands et ont pu avoir une approche spécifique de la montagne (randonnée, excursion à la Mer de Glace, au Centre de la Nature et de la Montagne de Sallanches...) tout en vivant des moments collectifs inoubliables.

Cette classe a aussi participé au projet « Danse à l'école » sous l'égide de l'Inspection Académique et de la scène régionale Château Rouge (Annemasse). Ainsi, avec l'aide d'un chorégraphe (Khalid Bengrid) et de leur professeur, ils ont découvert l'univers de la danse contemporaine et créé une chorégraphie présentée sur les scènes de Château Rouge et du Théâtre du Casino d'Evian conjointement avec le spectacle musical des élèves de CP.

La classe de CP a en effet créé une histoire à partir d'un tableau de Marc Chagall qu'elle a mis en image et en musique avec l'aide ponctuelle d'un compositeur (Matthieu Burgard). Les CM2 ont découvert les joies de la voile sur le Léman. Les élèves ont beaucoup apprécié de naviguer sur les optimists du Cercle de Voile d'Evian. Ils espéraient davantage de vent pour les dernières séances !

Enfin tous les élèves de l'école sont allés voir un spectacle proposé par la Maison des Arts de Thonon-Evian.

Sans oublier l'association USEP de l'école qui en s'étendant aux élèves de cycle 2 (après une ouverture aux élèves de cycle 3 à la rentrée précédente) a pris de l'ampleur en comptant 47 licenciés !

Les activités (orientation, ski de fond, hand-ball, athlétisme, Run and Bike ...) par leur diversité et leur convivialité ont réjoui l'ensemble des participants.





INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires

LUGRIN

ZA du Crêt - 74500 LUGRIN



GAZ
Carburants



Photocopies
Couleurs
Location vidéo

04 50 76 15 15

ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

S.A.R.L. **R. JACQUIER**
électricité

CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
ÉCLAIRAGE PUBLIC

Z.A. DE MONTIGNY - MAXILLY-SUR-LÉMAN
74500 ÉVIAN-LES-BAINS
TÉL. 04 50 75 22 52



Le jardin des Sons

Jardin des Sons

Voici, comme chaque année depuis trois ans, le récapitulatif de nos différentes prestations pour l'année 2004-2005.

7 tout commença le samedi 20 novembre à la Cité de l'Eau pour un concert en première partie de Cumba Gawlo la célèbre chanteuse de « PATA PATA », laquelle nous a rejoint pour faire un « boeuf » sur « le Lion est mort ce soir ». Cette soirée fut remplie de chaleur dans nos cœurs et sur la scène, par les fabuleux danseurs et musiciens Sénégalais de Cumba Gawlo.

Samedi 26 février première participation au Carnaval d'Evian. Le thème de notre char était le logo du J D S avec ses notes de musique. Suite au défilé, la soirée se poursuit au restaurant le Campagnard en compagnie de nos ami(e)s de la Gym de Neuvecelle, avec qui nous avons passé un agréable moment(à refaire quand vous le voulez). Au nom du groupe je tiens à remercier la famille Bened pour leur aimable gentillesse, au prêt de leur grange et du char pour l'élaboration de ce projet ! Merci infiniment.



Le 17 avril le Jardin des Sons participa au congrès régional du Lion's Club pour l'interprétation des différents hymnes nationaux, puis anima l'apéritif sous le signe de la convivialité et de l'amitié.



Le 14 mai sous l'invitation des parents d'élèves et de la municipalité, le groupe vocal donna un tour de chant « interactif » à Champanges dans une salle pleine à craquer avec la participation du chœur d'enfants de l'école primaire. Cette soirée fut remplie de joie et de bonheur avec un public exceptionnel



répondant à notre appel pour interpréter ensemble différents chants. Au cours de ce tour de chants les enfants ont interprété avec magnificence deux chants : « le Lion est mort ce soir » et le célèbre « étoile des neiges ». Merci à eux, au corps enseignant, et à la Mairie.

Pour sa deuxième fois, le J D S organisa son concert le 4 juin dans la salle de Maxilly. Pour cette occasion une chorale paroissiale italienne fit le déplacement depuis Vérone. Après près de 2h30 de concert les deux formations se réunirent(140 choristes) pour interpréter ensemble la musique du film « Christophe Colomb » de Vangelis. Afin de bien terminer cet échange, nous nous retrouvâmes auprès d'un buffet. Cela fut l'occasion de sympathiser et d'échanger nos différents styles musicaux. Suite à ceci le Jardin des Sons sera en concert à Vérone le 29 avril.

La saison 2004-2005 se termina par la Fête de la Musique à Neuvecelle où la fête fut de première ordre. Le 16 septembre le Jardin des Sons organisa au Palais des Congrès son premier repas dansant avec l'orchestre « lou Veros ». Ce repas fut une réussite par la convivialité qui y régnait. Rendez-vous l'année prochaine pour une seconde édition. Le J D S tient à remercier la Mairie pour son aide financière et matérielle.

Nous tenons également à remercier les mairies de :
•Maxilly pour sa participation très généreuse au concert du 4 juin.
•Les mairies d'Evian et de Champanges.
Un grand merci tout particulier aux différents musiciens qui nous ont accompagnés tout au long de cette année.

Par l'intermédiaire de ce bulletin, je tiens à remercier et à féliciter tous les choristes pour leur dévouement, leur générosité et leur amour à faire de ce chœur une grande famille réunie autour de la joie de l'amitié, et pour tous les grands moments que nous passons ensemble.

Merci à vous tous, et que la musique vive en chacun de nous jusqu'au fond de nos cœurs

Guy Jacquier, Chef de chœur

Président : M ALBORINI Roland
 Vice-président : Mme SANTACREU Marie-Bénédicte
 Trésorière : Mme DEPOISIER Renée
 Secrétaire : Mme PITTET Martine
 Vice Secrétaire : Mme HAMANT Nicole
 Référence maternelle : Mme ALBORINI Sylvaine
 Référence élémentaire : Mme FONTAINE Véronique



Sont absentes : Mmes BOCHATON, DUTRIEUX, GABICHET, DESCAMPS, LACAM, MERCIER, BLANC, PERRIN, PINEIRO, MENARD, RINNET, THOMASSET, BUTTAY, PINGET.

Le Restaurant Scolaire remercie en priorité les 27 mamans bénévoles qui se dévouent à tour de rôle pour la surveillance des enfants.

En l'an d'œil sur la vie du restaurant, 9323 repas ont été servis pour l'année 2004-2005, une moyenne de 25 enfants en maternelle et 50 enfants en élémentaire.

Un bilan plutôt positif « Mais ATTENTION ».

Dès la rentrée scolaire de septembre un souci important a été soulevé par les membres du bureau.

AUGMENTATION DES EFFECTIFS. Entre 80 et 96 enfants par jour maternelle + élémentaire. Ces chiffres obtenus peuvent sous-entendre 110 enfants dans le courant de l'année « impossible à gérer » sur tous les plans (sécurité, bien-être des enfants, aménagements des locaux etc). Nous avons sollicité les familles par le biais d'un questionnaire précisant à chacun d'inscrire leurs enfants qu'en cas de nécessité absolue. A ce jour, retour positif. Les solutions envisagées pour pallier ce surcroît restent en suspens. Les membres du bureau remercient tous les parents de leur compréhension.



A.C.A.R.D.I.P.

Association Cantonale « AGIR et REAGIR »
 Pour la Défense des Droits et des Intérêts des Personnes

L'Association peut, par ses compétences, vous aider dans vos démarches et dans la rédaction de tous vos courriers administratifs confondus.

Une réunion publique se fait tous les **4ème vendredi de chaque mois** à la Bibliothèque de Neuvécelle à 20 h 15.

Une permanence a lieu tous les **1er mardi et 3ème vendredi de chaque mois** de 14 h à 17 h au 44, avenue des Grottes à Evian-Les Bains.

Pour tous renseignements, téléphoner au 04.50.76.08.87 aux heures des repas.



La Neuvécelloise est une association qui existe depuis bien des années dans la vie de Neuvécelle. Les membres de son Comité tiennent à remercier Monsieur le maire Louis Duret, ainsi que le Conseil Municipal et tous ses collaborateurs, pour leur participation à son épanouissement, par l'aide apportée dans le prêt de la Maison d'Animation, des différents matériels et aussi par la disponibilité d'employés communaux, surtout pour le montage et le démontage des stands de la kermesse et la remise en état de l'environnement de la salle.

La Neuvécelloise a une mission d'accompagnement de la vie de la Paroisse, avec la prise en charge du chauffage et de l'électricité de l'église et du presbytère, de certains travaux et aménagements dans l'église. L'achat de fleurs lorsque nos jardins se sont endormis, le financement de certains projets auprès des équipes liturgiques et des catéchistes.

Le soir de Noël après la messe un bon vin chaud et des rissoles régalaient petits et grands qui sont réunis dans la fraternité et la joie de cette nuit céleste.

En janvier il y a le goûter des anciens qu'une équipe de jeunes anime pour le plus grand bonheur des personnes âgées.

En novembre le repas de l'amitié réunit tous ceux et celles qui participent chacun à leur manière à cette vie associative.

Le point d'orgue est la Kermesse le 2^{ème} Dimanche de Juillet.

Elle est l'occasion d'un grand rassemblement au cœur de la commune de Neuvécelle où familles, amis, petits et grands aiment à se retrouver dans une ambiance familiale et festive.

Nous sommes aussi ouvert sur le monde qui nous entoure. Chaque année nous faisons un don à des associations caritatives.

Le comité de la Neuvécelloise serait d'être heureux d'accueillir tous ceux et celles qui désirent venir les rejoindre pour continuer à faire vivre ces moments d'amitié.

Le Comité.



Lou Nove Chatni

Parents d'élèves de Neuvecelle



L'association, rappelons le, a pour but de financer en partie les activités scolaires du groupe scolaire Robert MAGNIN et réunit les fonds destinés à cet effet par le biais de différentes manifestations.

Le bureau a peu évolué, si ce n'est une inversion de « titre » entre la secrétaire et vice-secrétaire. Par contre, de nouvelles personnes ont intégré les membres actifs et nous voilà donc

27 personnes « actives » au sein de l'association.

C'est une magnifique équipe qui se donne à fond, surtout pour organiser les repas à la Maison d'Animation de Neuvecelle. J'en profite pour remercier, et on ne le fait jamais assez, les personnes qui sont toujours présentes depuis des années.

La fondue chinoise, notre première soirée de l'année, s'est déroulée le 08 octobre avec un succès encore inégalé. Le décor de la salle particulièrement soigné, les costumes et maquillages chinois remarquables et le repas préparé par notre cuisinier Patrick ont dopé l'ambiance asiatique.

L'installation vidéo a permis aux adultes de manger dans une ambiance plus détendue qu'à l'accoutumée.

La traditionnelle tombola a pu se dérouler, grâce aux généreux donateurs que l'on remercie chaleureusement. Les lots, tels des forfaits de ski, des entrées dans certains parcs d'attractions ou musées, ou encore des repas offerts dans certains restaurants d'Evian ont été appréciés.



Ambiance asiatique & travail dans la bonne humeur !

Les nombreuses félicitations des parents lors de leurs départs nous encouragent à poursuivre encore plus ardemment ce type de soirée.

Nous sommes fiers d'avoir pu contribuer au grand projet cirque de ce début d'année et félicitons les enseignants pour cette idée très appréciée des parents et enfants.



Le bureau - Les membres actifs

Voici les « Recettes » de nos actions de cette année :

RECETTES BUDGET 2004-2005

• Fondue chinoise	1 654,79 €
• Crêpes Partie	325,23 €
• Loto saucisson	1153,19 €
• Soirée créole	1811,35 €
• Fête scolaire	1539,41 €
• Participation fondue association	17,65 €
• Intérêt 2002	89,65 €
• Subvention communale	4000,00 €
TOTAL RECETTES	10591,27 €

L'association a donc versé à peu près 1200 € par classe pour son cru 2004/2005.



Le Marque Page

Nature et littérature au Marque Page

La bibliothèque a proposé au cours de cette année un éventail d'animations pour satisfaire la curiosité de ses adhérents.

Une exposition et une soirée sur **les plantes des Alpes du Nord** ont éclairé nos connaissances en botanique locale.

Stéphane Gatouillat, lors de sa conférence, a guidé les randonneurs pour reconnaître leurs compagnes de chemin.

Les passionnés de patrimoine ont apprécié les commentaires d'**Alain Guiraud** venu présenter la mappe sarde de 1730.

Franck Mercier, et ses tableaux surréalistes, nous a fait pénétrer son univers onirique. Nous avons trouvé beaucoup de chaleur et de couleur chez ce peintre autodidacte.

Les écrivains amateurs pourront recevoir dès Janvier 2006, la récompense de leur travail, s'ils ont participé au 4^e concours de nouvelles, le sujet étant « **et si on changeait le monde** ».

A l'approche des fêtes de Noël, **Philippe Roman** nous a mis l'eau à la bouche. Cet auteur comédien cuisinier nous a régales de ses textes et d'un goûter chocolaté.

Pascale et toute l'équipe du Marque Page vous souhaitent de terminer cette année sur une note de douceur et vous présentent ses vœux de bonne lecture 2006.

Le Comité.



Ecole du Chat Libre

L'activité principale de notre association est la capture des chats non socialisés pour les stériliser et les remettre sur leur lieu d'origine et éviter ainsi leur prolifération.

Les demandes d'interventions sont très nombreuses parce qu'il suffit de laisser une seule chatte sans contrôle des naissances pour être envahis de chatons qui, à leur tour, se multiplieront.

Nous engageons vivement les personnes qui nourrissent ces chats, qui apparemment n'ont pas ou plus de maître, à nous contacter avant d'en arriver à la surpopulation.

Je tiens à nouveau à attirer l'attention sur les accidents graves provoqués par les colliers quels qu'ils soient, à clochette ou antipuces (le spray ou les pipettes vendus chez le vétérinaire étant beaucoup plus efficaces). Cette année encore 4 cas nous ont été signalés de chats gravement blessés en tentant d'enlever un collier antipuces avec élastique, et dont la patte était restée plusieurs jours coincée entre le collier et le cou. Les lésions occasionnées ont nécessité jusqu'à 17 points de suture pour certains; en spécifiant que pour certains cas, le chat, affolé, s'enfuit et va mourir dans un coin dans de grandes souffrances.

Vos dons en espèces, boîtes de pâtée, croquettes, couvertures, coussins, sont toujours très appréciés et nous remercions les personnes désireuses de nous aider.

Le Comité



La Lotte Rieuse

Une troupe à Neuvecelle

Nous partageons une passion et une expérience communes autour de l'expression théâtrale et avons décidé de constituer une troupe de théâtre sur Neuvecelle. Différentes petites représentations ont jalonné notre parcours, notamment l'animation de la soirée "Des mets et des mots" proposée en 2004 par l'association "Le Marque-Page".

Notre objectif est de promouvoir le théâtre à Neuvecelle et dans la région, en proposant des représentations théâtrales accessibles à un large public, ainsi que des stages d'expression théâtrale pour adultes. Des informations détaillées seront fournies au fur et à mesure de l'avancement de nos projets.

Richard Muller, président de l'association "La Lotte Rieuse".



Octobre 2004 un cours d'expression corporelle est ouvert pour les enfants à partir de 8 ans. Malheureusement celui-ci ne sera pas reconduit cette année faute d'un nombre conséquent d'inscrits.

Fin juin enfants et adultes ont présenté un petit spectacle sur une chorégraphie de Dominique que nous remercions ici encore vivement.



Présidente : Annie Simon

205 avenue de Verlagny - 74500 Neuvecelle - Tél. 04.50.75.27.56



Repas à la Chapelle d'Abondance



Nous avons proposé deux stages de Hip Hop en juillet et octobre animés par Laetitia



Une année moyenne en demi teinte, avec une baisse sensible de dons et toujours un bon groupe soudé autour de la rame.



Les résultats de 2005 font apparaître une diminution de fréquentation des collectes de sang, du presque jamais vu à Neuvecelle, avec 295 personnes présentées pour 274 poches recueillies, soit une bonne cinquantaine de moins qu'en 2004. Il faut dire que la journée du 18 juillet, par son orage soudain de grêle dévastatrice, a vu une maigre collecte de 57 dons. Le comité tient à exprimer ses remerciements aux personnes qui se sont déplacées, malgré tout le travail de réparations des dégâts chez elles. C'est là que l'on voit ceux qui spontanément veulent aider ceux qui souffrent.

Les activités de l'année, dans la continuité des précédentes, se sont déroulées autour du loto de janvier, des concours de ski alpin à Samoëns et Thollon, des courses de rame et de la marche familiale à Megève. Un coup de chapeau aux Neuvecellois qui se sont présentés à Thollon le dimanche 23 janvier où de nombreuses équipes avaient déclaré forfait après une nuit de tempête de neige. Malgré les chutes dans une neige sans cesse fraîche, le réconfort est venu de la bonne ambiance et du ... vin chaud.

Toutes ces bonnes journées n'auraient pas lieu sans un bon groupe axé au départ sur les courses de rame sur le lac. Avec 5 participations cette année, à chaque fois en 3 bâteaux, mixtes, femmes et hommes, nous avons montré notre détermination et

l'équipe hommes a gagné le challenge à Amphion. A la course réservée aux donneurs de sang à Meillierie, nous avons remis en compétition un nouveau challenge hommes. En hommage à son ancien président-fondateur, l'association et la famille ont en effet offert une magnifique pendule sur bois, marquée « challenge Antoine Lazareth ». Nous l'avons remise à l'équipe de Féternes, Neuvecelle se classant 2ème.

Pour 2006, les donneurs se retrouveront le 29 janvier au ski fond à Mieussy, le 5 mars au ski alpin au Grand Bornand. Une sortie familiale raquettes est prévue le 19 février au plateau des Glières et pédestre le 10 septembre à Champanges.

Notre loto aura lieu le samedi 21 janvier à 20h00 à la Maison d'Animation. Les recettes recueillies servent à l'organisation de toutes les manifestations et des repas de collectes. Nous vous attendons nombreux.

Venez avec nous au 1er don le lundi 16 janvier, participer toute l'année à la bonne marche de notre association et ainsi sauver des vies. Tant de monde en a besoin.

Sang donné = Vie sauvée

Le Comité



Association Omnisports Section Handball

L'Association Omnisports de Neuvecelle a organisé son tournoi de mini-hand dimanche 16 octobre au gymnase de la Léchère. Une centaine de jeunes handballeurs de 4 à 9 ans y ont pris part.

Une dizaine de clubs hauts savoyards étaient représentés. Sur le terrain, évoluaient garçons et filles dont certains font sans doute partie du réservoir des équipes locales. Une dizaine de rencontres entre les écoles du département ponctueront l'année. Le dimanche 20 novembre, les petits se sont déplacés à Thônes pour le deuxième tournoi de la saison et y ont remporté tous leur match. Le prochain tournoi aura lieu le dimanche 11 décembre à Taninges. L'effectif de l'école de hand est sans cesse en progression et nous serions heureux d'accueillir vos enfants pour le reste de la saison. Les entraînements ont lieu le mardi de 17h30 à 18h45 et le mercredi de 14h à 15h15, au gymnase de la Léchère. Pour tout renseignements, vous pouvez joindre Melle Alexandra DUQUESNE au 04.50.70.76.81 ou 06.82.60.39 entraîneur de l'école de hand et secrétaire du club.

Le Comité



Le Festival Régional des Trompes de Chasse... ...Challenge réussi !



L'année 2005 restera exceptionnelle et mémorable pour notre association.

Plus d'une année de préparation pour accueillir, en cette belle journée ensoleillée du 26 juin, quelques 300 sonneurs venus de Rhône-Alpes, d'Auvergne, de Vendôme et de Belgique.

Parmi les 21 groupes présents, 19 ont participé au concours régional annuel. D'autres sonneurs, en provenance de toute la France mais également de Suisse, sont venus se joindre à cette grande manifestation musicale. Certains en tant que membres du jury, et d'autres pour défier le Brevet ou la sélection de catégorie en solo.



C'est par un paisible dimanche matin, que les habitants des Hauts d'Evian ont pu profiter d'un réveil « tout en douceur » avec, dès 7h30, le « quart d'heure d'échauffement » !

A partir de 8h00, les 19 sociétés se sont présentées tour à tour devant le jury, pour l'audition de la fanfare imposée. De cette façon, chaque groupe se voit attribuer une catégorie A, B ou C, selon la qualité de l'interprétation.

La matinée s'est achevée dans le partage et la prière, avec une magnifique célébration, officiee par le père Vallon, et merveilleusement animée par le Chœur Pastoral du Chablais et quelques choristes des communes environnantes.



C'est à 14h30, que les finales des catégories ont débuté, sous un soleil flamboyant. La chaleur était d'ailleurs si intense, que la fédération autorisa aux sonneurs, le retrait de la veste. Suite à une écoute longue et attentive, le jury a établi un classement dans chaque catégorie.

Cette année, le concours a été remporté par la société « Les échos du Viviers du Lac », pour la énième fois consécutive, suivie par « Les échos du Mont Ventoux ».

En ce qui nous concerne, notre groupe s'est vu attribuer la 2ème place de la catégorie B, soit la 7ème au niveau régional. A notre grande satisfaction, la basse de David et le radouci de Daniel ont obtenu la 1ère place de leur catégorie.



La Fédération a été très satisfaite de l'accueil et de l'organisation. Véritablement sensible à la beauté du site et à notre magnifique région, elle qualifiera ce festival d'« exceptionnel ». Le prochain rassemblement se tiendra le 21 mai 2006 à Volvic, en Auvergne.

Les spectateurs présents ce jour-là ont pu aisément constater la différence de niveau entre les catégories A, B et C. Si nous voulons un jour accéder à la catégorie A, l'arrivée de nouveaux adeptes de la Trompe serait particulièrement favorable. Sachez que tous les mercredis, notre école accueille toute personne sérieusement intéressée et motivée, et qu'aucune cotisation n'est demandée ; il vous suffit, pour cela, de contacter **Mr ROCH Noël au 04.50.75.15.56.**

Miss courant d'air



4 conférences abordant des sujets variés : psychologie, nature, environnement et énergie, montagnes.

Une seule de ces conférences a été boudée, c'était une des premières soirées chaudes et ensoleillées, les terrasses ont eu plus de succès.

3 expositions ont eu lieu :

- « Mélanges d'expression »
- « Paysages »
- René Piccot et André Verrien

Pour le début de l'automne, la soirée **Café-Théâtre** a été bien accueillie, avec une soixantaine de personnes.

Les animations « pilier » ont reçu un grand nombre de public :

- **La Fête de la Musique** a été très animée : le groupe SHPS, l'Avenir Evianais, le Jardin des Sons, Fabémol, Jazz me blues, Et ... une météo favorable.
- **Le vide grenier** avec 70 exposants.
- **Les Journées du Patrimoine « Oh! La Vaches »** Depuis, **Miss Courant d'air s'est installée sur la place de Milly.**

Les 3 piliers de l'expo



Le **marché de Noël** a accueilli une vingtaine d'artistes de Neuvecelle et d'ailleurs, avec une grande variété d'objets, un avant goût des cadeaux de Noël.

L'année s'est terminée avec **le Téléthon** et toutes ses animations.

Les réalisations des particuliers lors des Journées du Patrimoine :

Marcel TARRANO



Gabriel BESSON



Alain MONNET



Permanences NLC :
Mardi, Jeudi, Vendredi de 8H30 à 12H 00
Tél/Fax : 04 50 70 13 36

Le Club de l'Amitié

Parlons du « Club de l'Amitié » et de son nouvel espace

1 Il faut le dire :
« nous nous y sentons bien ! ».

Nous y avons trouvé nos marques après de maintes péripéties l'an passé, comme quoi tout s'arrange !

L'inauguration, en présence de Monsieur le Maire Louis DURET, de certains conseillers et du personnel de Mairie, a été fort sympathique. Après les discours de rigueur, le buffet a été copieux, savoureux et bien arrosé !



La cerise sur le gâteau a été l'orgue de barbarie, dont la musique, nous rappelant notre jeunesse en a incité quelques uns à venir tourner la manivelle ! Même si ce n'était pas toujours au bon rythme ! Mais enfin ! ... merci à la Mairie, pour cet après-midi du jeudi 20 janvier 2005 passé ensemble.



2 Quant aux sorties, restaurants, goûters, pique-nique que personne ne voudrait manquer, c'est la sortie de fin d'année, programmée par le comité, qui a été le plus appréciée, elle s'est faite, devinez où ? ... à EVIAN ! Et pourquoi pas ? ...

Le repas a été servi au Casino à l'espace Savana Lodge! Suivi ensuite d'une croisière de 45 minutes sur le lac.

Un départ, sans aucun bruit et oui, tout est électrique, c'est le soleil qui procure de l'énergie. D'où cette question posée à l'équipage : s'il n'y a pas de soleil, faut-il pédaler ou ramer pour rejoindre le rivage ? ...

Réponse, mais non ! Les batteries emmagasinent assez de réserves !

Ah ! ... c'est bon de le savoir, merci pour notre arthrose ! ...



C'est donc, dans le silence et la douceur que nous avons pu admirer ce divin panorama que nous offre le lac. L'année 2004/2005 étant terminée nous nous sommes retrouvés en Septembre pour ouvrir l'année 2005/2006. Nous avons déjà de nouveaux adhérents alors et vous ? Notre porte est grande ouverte tous les jeudis de 14 h à 18 h (sans contrainte d'horaire).

Peut être à bientôt !

Au 520 avenue de Maxilly à Neuvécelle.

Le Comité

Voici le calendrier à partir de janvier 2006 :

- * 12 janvier : galette des Rois,
- * 16 février : goûter,
- * 16 mars : repas restaurant,
- * 6 juillet : repas de clôture au restaurant « les Tournesols » à Thonon.
- * 6 avril : lotto de Pâques,
- * 18 mai : repas restaurant,
- * 22 juin : pique-nique Ripaille.

Photos : Raphaël MEYNET



Marguerite VESIN



Monique PRUVOST



Paulette DURET



Paulette VIAL



Renée REBET



Suzanne BORELLI



Marguerite JACQUIER



Rachel BEHAR



Alain MONNET



Gros plan sur le Club

Le club des aînés a été fondé en 1987 et deviendra rapidement le Club de l'Amitié.

Le président de l'époque, Robert Tournebise, comptait 25 membres la première année, puis 35 l'année suivante. Clémence Teisseire garda le flambeau de présidente pendant de nombreuses années pour le passer ensuite à Marcel Tarrano. **Marguerite Vesin** depuis 2004 est à la tête de l'association. Saluons ici le mérite de ces femmes et de ces hommes bénévoles qui ont su et qui savent encore mettre aux services des autres, leur enthousiasme, leur patience et leur gentillesse.

Comme toutes les associations, le club a connu aussi des périodes de tourment où il n'est pas toujours facile de gérer les idées des uns et des autres, les caractères, les humeurs... Le club a toujours su se remettre sur les rails et retrouver sa convivialité.



Francis VESIN



Georges LECOEVRE



Louis REBET



Premier repas en 1987 au Gîte Le Bois Ramé

Lors de la séance photos certaines personnes étaient absentes : Dany BENET - Madeleine BUTTAY - Marguerite DECURNINGE - Gabrielle DIDES - Anne-Marie DURET - Marie FUCHS - François FUCHS - Jeanine GREPILLAT - Juliette JACQUIER - Jacqueline LUSSIANA - Louis LUSSIANA - Michel RICHY - Joséphine ROCH - Michel SLIMANI - Raymonde SLIMANI.

Après la fermeture du Clos Cachat, lieu de réunion du club, il a fallu déménager... D'abord dans une salle étroite du presbytère, puis à la Maison d'Animation.

Des moments difficiles quand on a ses habitudes. Mais la patience a fini par payer puisque depuis 2004 une salle flamboyante neuve, toute équipée, dans la nouvelle maison des associations avenue de Maxilly leur a été mise à disposition.

Jeux de cartes, scrabbles, patchworks... agrémentent les jeudis après-midi avec à 16h, café, thé et petits gâteaux.

Un repas au restaurant est programmé chaque mois, un pique-nique au mois de juin et pour couronner le tout, un petit voyage annuel.

A signaler, que le club n'est pas réservé au 3ème ou 4ème âge. Les jeunes retraités, les personnes seules... y sont les bienvenus.

Pascal MARTIGNIERE



Denise BOCHATON



Denise JACQUIER



Geneviève BEAUNEZ



Léonce CHAPUIS



Lucienne ESCUPE



Lydia LEONARDUZZI



Marcelle BOCHATON



Marcelle LEGER



Marcello VESIN

K **KODIAK SERVICES
& PRODUCTIONS**

Entreprise générale
de nettoyage
Professionnels
Particuliers
& Administrations

S

P

17 av. des Vallées
74200 THIONON

Tél./Fax 04 50 26 39 78

Port. 06 07 02 13 40

mail : KSPFrance@aol.com

**J. BALLY
A. ECUVILLON**

TOUTES
ASSURANCES

VIE
RETRAITE
PLACEMENTS


ARÉAS
CMA

C M V

2 bis, rue du Théâtre - 74500 ÉVIAN
Tél. 04 50 75 07 95

la mure bianco 

Une équipe professionnelle à votre service

COMBUSTIBLES - CARBURANTS - LUBRIFIANTS

THONON-LES-BAINS 04 50 71 26 43

Qualité des produits - Possibilité de paiements échelonnés
Carte bancaire / Carte TOTAL Fioul Premier



CHARPENTE - COUVERTURE
ZINGUERIE - ISOLATION - RÉNOVATION

**Hubert
BUISSON**

74500 NEUVECELLE
TÉL. 04 50 75 30 10 + 04 50 70 72 50
<http://perso.wanadoo.fr/buissoncharpente>
hubert.buisson@wanadoo.fr

Tout pour la future maman
et l'enfant dès la naissance

pimprenelle

magasin conseil



Le Majestic - 1, avenue Jean-Léger
74500 ÉVIAN - Tél. 04 50 75 54 79

Cette année, nous avons choisi de traiter de l'Environnement, ce terme ayant un sens très large, nous ne traiterons pas de l'avenir de l'homme et de la planète, ni de la déforestation ou de l'effet de serre. Modestement, nous nous limiterons à traiter quatre sujets qui nous ont paru essentiels aujourd'hui, pour l'environnement des Neuvecelloises et Neuvecellois. D'abord, sans prétendre donner de leçons, nous rapporterons des agissements ou des comportements nuisibles à nos conditions de vie. Ensuite, la présentation de l'action communale, en matière d'environnement, sera suivie de la présentation du schéma d'alimentation en eau potable du canton d'Evian. Enfin, le traitement des ordures ménagères clôturera notre dossier.



Du civisme à l'environnement

Notre Environnement, c'est aussi, l'ensemble des nuisances évitées. Nous générons tous des nuisances à l'égard de nos concitoyens, de nos voisins. Il est bon, avant de crier « haro sur le baudet », de balayer de temps en temps devant notre porte. Sans dresser une liste exhaustive de celles-ci, nous allons rappeler les principales remarques, le plus souvent rencontrées, qui nous sont rapportées. Elles provoquent de mauvaises relations de voisinage, alors que quelques mesures de bon sens peuvent y remédier.

En Immeuble :

- Le bruit provoqué par des talons peut être supprimé par le port de chaussons.
- Le son d'un téléviseur doit être abaissé dès que la soirée avance.
- Les enfants doivent être sensibilisés aux bruits intempestifs qu'ils provoquent en jouant.
- Chacun doit respecter des jours et des horaires définis pour bricoler dans son appartement.
- Les chiens ne doivent pas gêner les voisins et notamment hurler parce que abandonnés sur le balcon par leurs propriétaires ou encore faire leurs besoins dans les abords immédiats de l'immeuble.

En habitat pavillonnaire :

- Les jours de tonte et les horaires doivent être respectés, ne pas tondre alors que nos voisins prennent leur repas, il en est de même pour toutes les actions de bricolage bruyantes.
- Ne pas enfumer son voisin en brûlant des déchets végétaux. Il nous a été rapporté : un feu par 35° à l'ombre, « empestant » tout un quartier, obligeant à fermer les fenêtres, ou encore, un feu à la tombée du jour, pour éviter d'être repéré, et qui se consume toute la nuit.

Enfin les déjections canines

sont toujours à l'ordre du jour, elles parsèment le bord de nos chaussées, et les bords du lac à Grande Rive. " A force de marcher dans le bonheur, on risque la glissade ! "

La vie en société a toujours été difficile, c'est pour cela que des règles ont été établies. Elles figurent, pour la plupart, dans le petit opuscule joint au présent bulletin, il est toujours bon de les relire. En un mot, il faut que chacun d'entre nous respecte son environnement, ses voisins, qu'il abandonne son égoïsme pour se dire : « je ne fais pas à autrui, ce que je ne voudrais pas qu'on me fasse ».

La rédaction

PLU & Environnement

Au delà de la réglementation usuelle du droit à construire que chacun peut découvrir lors d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux), le Plan Local d'Urbanisme (PLU) se doit d'organiser l'espace environnemental de la commune.

Les enjeux sont multiples, parfois complémentaires, souvent contradictoires :

- habitat,
- économie et emploi,
- milieu naturel,
- patrimoine,
- équipements publics,
- transport et déplacement,
- maîtrise du foncier...

La dernière révision du PLU a permis de concrétiser et d'argumenter une image que nous avons tous en tête, qui nous semble tellement naturelle qu'elle prend des allures de carte postale figée et immuable.



Cône de vue de la mairie

Et pourtant rien n'est statique en terme d'aménagement du territoire. L'apparence de stabilité est d'autant plus trompeuse que la mutation du paysage est lente et s'exprime sur une période de 10 à 20 ans minimum. Seuls quelques projets plus ciblés peuvent donner une apparence de développement rapide mais n'atteignent en général que le voisinage immédiat.

La charge des élus, au travers le PLU, est d'anticiper la mutation du territoire.

La démarche relève de méthodes simples mais incontournables :

Comprendre le territoire et ses enjeux

L'image « en grand de la commune de NEUVECELLE » est d'accès facile. Il suffit pour cela de prendre quelques instants en se déplaçant sur le Lac. Pour les plus intéressés, la lecture d'une photo aérienne s'avère riche en découverte.

A l'arrière d'une fenêtre littorale limitée, la commune s'appuie sur ce versant en coteau, urbanisé mais ouvert et verdoyant. C'est là une des caractéristiques essentielles avec un panorama sur le lac quasi accessible en tout point du territoire.

Les limites communales ont d'ailleurs du mal à s'exprimer sur ce versant ; elles paraissent bien secondaires devant l'enjeu du paysage. Le coteau boisé amont, identifié dans le schéma de cohérence territorial (SCOT) et la loi littorale, apparaît comme une composante de premier ordre à l'échelle du Pays d'Evian. Il se prolonge avec le versant du Mont Benard et plus loin du massif des Mémises. Il en est de même pour la rive du lac qui prend toute sa dimension en faisant abstraction des limites administratives communales.

Pente douce et ambiance végétale forme cet ensemble synonyme de sérénité et de douceur de vivre, sentiment sans doute renforcé par ce positionnement privilégié entre lac et montagne. En aval du coteau boisé, une frange ouverte complète ce paysage naturel.

L'urbanisation, limitée jusqu'à ce jour bien en aval de la zone boisée pour une simple question de desserte en eau potable, ne doit pas se coller à la tranche boisée.

Cet espace libre entre urbanisation et bois est un emplacement idéal pour percevoir l'identité du pays. Il est l'emplacement privilégié pour les chemins piétons qui sont également des éléments structurants du territoire.

Pour la partie urbanisée de la commune, une première lecture donne une impression d'occupation totale de l'espace. Un examen plus attentif montre que cette apparence est trompeuse. Il existe encore des îlots non construits ou des parcelles qui sont bien loin d'avoir usé de leur droit à construire.

Ce point est d'autant plus important que les nouvelles dispositions de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) tendent vers une densification des zones déjà urbanisées. L'intervention par le biais du PLU revêt alors un caractère beaucoup plus fin et délicat.

Pérenniser et valoriser l'existant

Il s'agit de définir un équilibre de structure entre les différents pôles identifiés, village historique, quartiers de caractères, équipements collectifs et de préserver l'environnement qui fait le charme de notre région.

Le confortement des pôles donne une première assise. Elle permet également de pérenniser les équipements et les services nécessaires à la population et à l'économie et de créer des points d'échange et de mixité sociale en équilibre avec les quartiers plus résidentiels.



Cône de vue du cimetière

Maîtriser le développement

Les acquisitions foncières constituent un outil de premier ordre.

Elles permettent de créer des points de repère dans le tissu urbain et d'articulation au projet d'aménagement soit en servant directement d'assise soit en créant des coupures à l'urbanisation. L'identification des schémas de circulation et de déplacement et l'organisation des voies

permettent par le choix du type d'aménagement de conforter le caractère des quartiers. Les aménagements de voies engagés depuis une dizaine d'années sont des exemples évidents de cette politique. La préservation de cônes de vue complète ces grandes lignes d'aménagement du territoire. Le plan de zonage retranscrit l'ensemble de ces dispositions. Le règlement du PLU, pour sa part, doit par l'application de ces dispositions confirmer ces enjeux :

• **Organisation des zones de densification** à l'échelle de la commune. Il ne s'agit pas de créer un centre ville mais de structurer un tissu capable de recevoir logements locatifs, locaux de services et commerces de proximité.

• **Gestion des quartiers résidentiels existants.** La densification rendue possible par les nouvelles dispositions législatives, si elles sont largement justifiées en terme d'économie du foncier et de rationalisation des équipements, ne doit pas bouleverser l'image générale de notre cadre de vie, image qui reste une des pierres angulaires de notre économie touristique. Les règles retenues au prochain PLU, sans s'opposer à ce principe, doivent permettre d'assurer une ouverture suffisante entre constructions. Une attention plus particulière sera apportée au volume pour compléter ce dispositif. L'image à retenir est un territoire ouvert vers le lac et qui « respire ».

Les objectifs du PLU, comme on peut s'en rendre compte, sont multiples et étendus.

Ils ne sont pas forcément perceptibles à court terme. L'organisation du territoire pour le bien être des habitants est le plus évident.

La gestion du territoire comme patrimoine commun à toute la région est sans doute plus difficile à percevoir et s'oppose à l'intérêt privé. La collectivité doit dans ce cas se donner les moyens de sa politique. Elle pourrait conduire à moyen terme à une acquisition plus soutenue des espaces sensibles (espaces boisés, parcelle ciblée à proximité des pôles).

C'est l'équilibre nécessaire à la densification inévitable des zones urbanisées.



Le spécialiste du pneumatique tourisme

- PNEUMATIQUES
- ÉQUILIBRAGE
- GÉOMÉTRIE
- ÉCHAPPEMENT
- AMORTISSEURS
- FREINS
- VIDANGE

QUIBLIER PNEUS

3, avenue de la Dranse - 74200 THONON
Tél. 04 50 71 38 72 - Fax 04 50 71 94 01



Hôtel et Chalets
Rôtisserie au feu de bois
Salons pour banquets

NEUVECELLE-EGLISE - Tél. 04 50 75 04 90
(ouvert de début Février à fin Novembre)

Le Gourmandin

Une cuisine contemporaine et généreuse
aux saveurs authentiques,
mettant à l'honneur les produits du terroir.

Déjeuner et dîner

Ouvert à tous toute l'année

Réservation au 04 50 26 85 51



Le Chalet du Golf

Spécialités régionales,
fondue, raclette, braséade...

De mai à septembre déjeuner à l'orée du parcours
Ouvert à tous

Réouverture de l'Evian Masters Golf Club le 4 février 2006

Réservation au 04 50 26 85 00

Savana Lodge

Restaurant
Spectaculaire
pour déjeuner et dîner...
autrement !

Brochettes géantes,
flambages, planchas...
Menu à partir de 11,90 €

Casino
EVIAN

Du lundi au vendredi 12 h - 14 h 30 / 19 h - 23 h
Samedi et jours fériés 12 h - minuit non stop
Dimanche 12 h - 23 h

Réservation au 04 50 26 87 87

S. MICHEL CASSET



PLACO
ISOLATION
FAUX PLAFONDS
PEINTURE
SOLS

ZI AMPHION - 51, rue de la Dent d'Oche 74500 Amphion
Tél 04 50 70 87 33 - Fax : 04 50 70 80 07

La gestion de l'eau dans notre canton

La sécheresse de l'été 2003 a mis en évidence, la fragilité du ravitaillement en eau de plusieurs communes du canton d'Evian, situation paradoxale au pays de « l'eau ». Menée dans le cadre du Conseil Général à l'initiative de M. Louis DURET, une étude globale, commencée dès l'automne 2003 lui a permis d'établir un diagnostic et de dresser un schéma directeur. Celui-ci, s'étalera dans le temps pour remédier à cette situation.

profondeur de prélèvement, c'est-à-dire à 30 mètres environ. Mais l'unité de pompage et de traitement des eaux de la ville d'Evian doit être renforcée pour répondre à ces nouveaux besoins. Cette solution paraît moins onéreuse que la construction d'une nouvelle station sur le territoire de Publier un moment envisagée.

Les travaux



Le Constat

La circulation de l'eau dans le secteur est actuellement complexe et souvent incohérente, ainsi, l'on voit l'eau de Bornex dirigée vers Evian ou encore dans le même temps, l'eau du lac monter sur le plateau. L'état des conduites d'eau est souvent très médiocre, des fuites expliquent qu'en moyenne, dans l'espace observé, sur 100 litres qui partent des bassins, seulement 56 parviennent chez l'utilisateur.

Parallèlement, il est apparu indispensable à Louis DURET de mettre en adéquation les ressources et les besoins en eau de la population concernée, actuellement, mais aussi à horizon 2015 minimum. L'étude a montré que les ressources, essentiellement constituées par la source de Saint Paul, ne sont pas suffisantes, d'autant que dans le même temps, l'on s'aperçoit que plusieurs petites sources doivent être abandonnées, parce que insuffisamment productives ou parce que récupérant des eaux de surface sensibles à la pollution.

Les travaux à entreprendre pour réaliser cette opération ont évidemment un coût que l'on peut estimer à 25 Millions d'Euros, déduction faite des subventions du conseil général et de l'agence de l'eau. Aussi, il apparaît souhaitable pour « lisser » la dépense, d'échelonner les travaux sur une durée de 15 ans, en commençant par le renouvellement des conduites classées en priorité 1, la restructuration de la capacité de stockage, et l'interconnexion du réseau. Le suivi de ces travaux et leur gestion financière devront être confiés à un organe intercommunal, avant de tomber dans le giron de la Communauté de Communes.

Les remèdes

Pour faire face à cette situation, il faut de quatre ordres, il faut :

- **économiser l'eau** en remplaçant les réseaux défectueux et parvenir à un rendement de 75%, au lieu des 56% actuels.
- **agrandir les réservoirs** pour augmenter les capacités de stockage.
- **réaliser l'interconnexion** des différents réseaux entre les communes, pour donner une plus grande souplesse dans l'acheminement de l'eau.
- **recourir à un pompage** plus important dans les eaux du lac, qui sont au dire des spécialistes de très bonne qualité à la

La gestion de l'eau est devenue un souci majeur de notre civilisation, la consommation des ménages est sans cesse croissante. Le coût de sa distribution et de son traitement est de plus en plus élevé. Certains constructeurs commencent à penser à la récupération des eaux pluviales pour arroser les jardins ou alimenter les chasses d'eau.

Jean-Marie LE ROY



Le tri sélectif, c'est bon pour l'environnement

Le tri sélectif sera mis en place dans le courant du 2ème trimestre 2006, il m'appartient de vous le présenter dans ses grandes lignes. Pour leur grande majorité, les ordures ménagères sont composées d'ordures non récupérables et de 20% de matières recyclables. Ces dernières se trouvent généralement dans les emballages, c'est autour de ceux-ci que se siluera mon propos.

Les emballages : on désigne sous ce vocable les contenants de toutes natures, notamment ceux désignés ci-après. Ils représentent 40% du poids des ordures ménagères et 65% de leur volume. Environ 80% de ces déchets sont transformables en matière première (par recyclage), compostés (pour le papier carton) ou transformés en chaleur et électricité. La société Eco-Emballages, créée en 1992, à l'initiative des entreprises et des pouvoirs publics, a signé avec notre communauté de communes un contrat de partenariat de 6 années. Sa mission d'intérêt général est d'installer sur le territoire la collecte sélective, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique des emballages ménagers.

Elle se trouve ainsi, au service d'une ambition majeure : **la préservation de l'environnement**. Il est intéressant de savoir à quoi serviront nos efforts de tri :

Le verre : chauffé à 1500°, l'emballage en verre prend toutes les formes qu'on lui demande et redevient un emballage...c'est un matériau indéfiniment et à 100% recyclable.

En France, 1 bouteille en verre sur 2 est recyclée.

Les plastiques : chaque tonne de plastique recyclé permet d'économiser 700 kg de pétrole brut, 27 bouteilles en plastique permettent d'obtenir 1 pull polaire. A noter que les matières plastiques sales telles que les pots de yaourt ne sont pas recyclables.

Tous les cartons et cartonnets de la maison se recyclent une dizaine de fois, ce qui permet d'économiser de l'énergie tout en préservant nos ressources naturelles. 2,5 tonnes de bois sont épargnées pour 1 tonne de carton recyclé. Sans tri, le recyclage est impossible.

Boîtes de conserve : elles sont en acier, 19.000 permettent de fabriquer une voiture. L'acier est une matière facile à recycler lorsqu'elle est triée; la qualité de l'acier est identique au neuf.

L'aluminium : Déjà 30% de l'aluminium que nous utilisons chaque jour et 100% de l'aluminium que nous trions sont recyclés, on économise ainsi des ressources naturelles et 95% de l'énergie nécessaire pour fabriquer l'aluminium de première fusion. 670 canettes de soda = 1 vélo.

Il est bien évident qu'on ne peut demander à chacun un tri trop fin c'est pourquoi 4 séparations sont prévues : **le verre dans un bac vert, bouteilles en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires etc..., dans un bac jaune, journaux et magazines dans un bac bleu** et les autres déchets dans le sac habituel, les bouteilles en plastique font souvent l'objet d'un conteneur spécifique. 7 points de regroupement seront répartis sur la commune. **Des ambassadeurs du tri passeront dans chaque foyer pour expliquer les séparations demandées.**

Le contenant du bac jaune sera repris dans un centre de tri spécialisé ou des trieurs professionnels les sépareront plus finement, matériau par matériau.

A la lumière de ces indications, le tri n'apparaît plus comme une tâche ordinaire de notre quotidien, mais une participation réelle aux **économies d'énergie** et **permet de préserver des ressources naturelles précieuses.**

Après l'intérêt écologique du système, il nous faut maintenant aborder l'aspect économique.

La collecte sélective implique la mise en place d'un dispositif complet :

- au niveau des **moyens humains** : chargés de mission, personnels de collecte, personnels du centre de tri, ambassadeurs du tri.

- au niveau des **moyens matériels** : achat et distribution des nouveaux contenants (bacs, conteneurs), achat d'un camion benne, aménagements des points de collecte et de regroupement, tri et conditionnement des emballages, communication de proximité, création d'une nouvelle déchetterie à l'Est d'Evian.

De plus la collectivité bénéficie de soutiens financiers d'Eco-emballages qui redistribuera une large partie des recettes de la vente des matériaux triés vendus aux filières de recyclage, en fonction de la quantité et de la qualité des tonnes collectées.

Ici apparaît la notion de **qualité de tri** qui va conditionner pour une large part le soutien



financier de la société : moins les habitants trient, plus les quantités de déchets à incinérer seront importantes, et parallèlement moins de tonnes à recycler seront produites. Il faut alors payer l'incinération sans percevoir de compensation sur le produit devenu inutilisable. Par exemple, une poubelle sale peut altérer tout un conteneur.

Le contrôle de la qualité est réalisé par les ambassadeurs de tri. Il permet de vérifier que les consignes ont bien été comprises par les habitants ; c'est un contrôle visuel. Lorsque des erreurs sont constatées, la collectivité engage des actions ciblées afin d'aider les habitants à rectifier leurs erreurs et rappeler quels sont les emballages à recycler.

Selon une étude du cabinet GIRUS, il faut s'attendre à **une augmentation sensible de la taxe** sur les ordures ménagères : si le taux 2005 pour Neuvecelle est à 4,72%, il passera dans un proche avenir au dessus de 7%.

La collecte sélective des déchets est un passage obligé pour éviter un gaspillage des matières premières, limiter la quantité de déchets mis en décharge ou incinérés et réaliser des économies d'énergie. En raison du conditionnement des produits liés à notre société de consommation, nos déchets ne cessent d'augmenter, **200 kg par an et par habitant en 1960 contre 380 kg actuellement.**

Déjà pratiquée sur 90% du territoire français, la collecte sélective est également largement répandue chez nos voisins européens, c'est un véritable acte de citoyenneté, qui s'inscrit d'évidence dans la politique du développement durable; en terme de pollution de l'air il est prouvé que cette procédure contribue à la diminution des émissions des gaz à effet de serre. Des efforts restent à faire pour limiter le nombre et le gros volume des emballages, ainsi que l'énorme gâchis constitué par les prospectus publicitaires.

Jean Marie LE ROY

Collecte et traitement à partir du Printemps 2006

tableau de synthèse - zone urbaine





Prenant la suite de la série initiée l'an passé sur Grande Rive, nous nous intéressons aujourd'hui au hameau de Lécherot, situé sous les bois entre Verlagny et Milly.

Je dédie ces lignes à tous les anciens de ce village et en particulier à Paulette et Antoine, mes parents, tous deux natifs de Lécherot.

Qui dit « Mémoires » dit « Histoire »

La Mappede sarde nous fait remonter le temps en 1731. La paroisse de Neuvecolle était divisée en 85 mas (lieu-dits), dont « à Lécherot » qui vient de « léchère » (marais). Contrairement à une grande partie de la paroisse, ses 9 parcelles n'étaient pas propriété de la congrégation des Saints Maurice et Lazare, mais appartenaient en propre à 4 personnes que l'on retrouve dans les tabelles.

Jean François ALMAND possède le moulin, Jean CHESSEL, Antoine LAURENT et Louis LAURENT ont les 3 maisons mitoyennes en montant la route à gauche. Il faut dire que la partie droite en montant n'était pas Lécherot mais se dénommait « la Livrette », avec au Nord « le Champ de la Place » et au Sud « les Confertes », noms provenant de l'occupation française de 1690 à 1696 et de 1703 à 1713.

La seule maison existante de ce hameau était celle des Laurent (et Chessel), comme



Le moulin vers 1920



En 1990



Aujourd'hui

en témoigne le blason dans le mur de la Maison Eugénie au numéro 395 : 1697. D'ailleurs, comparez ce blason avec celui du pilier du numéro 382 en face. Tous les deux possèdent l'emblème des Laurent, le grill de saint Laurent, mais dans deux sens opposés.

Au cadastre de 1868, La Livrette est devenue « Vers Lécherot » et la route se dénomme « de chez Duret à chez Lescherot ».

Pourtant, personne ne se prénomme « Lescherot », c'est le surnom des Laurent de Lécherot pour ne pas les confondre avec ceux de Verlagny.

Depuis 1731, une maison s'est construite sur la grange de la Livrette et une autre contre le moulin en 1835, comme le témoigne la date sur

le linteau de la porte. Les Laurent ont quitté le village pour laisser place à 2 familles différentes de LAZARETH. Au début du 20ème, Louis, puis ses 2 fils Clément et César, occupaient les maisons aux 382 et 395. Un lointain cousin, François, était le meunier du moulin. Puis Germaine, une des filles du moulin, mariée à Elie VESIN, les parents d'Hélène et Nanette, ont racheté la ferme du 382 en 1936. Jusqu'au milieu du 20ème siècle, ce hameau n'avait que ces 3 maisons.

La vie à Lécherot

Lécherot, installé autour du moulin et du ruisseau de Forchez, était entouré de prés, de champs, de vergers, de chenevriers (chanvre pour les cordes) et de bois de châtaigniers, puis de vignes. Nanette, la dernière mémoire de Lécherot, est intarissable de souvenirs.

Quelle vie grouillante mêlée de cris d'enfants autour de ce village avant et après la guerre !



Avec Nanette, Hélène, Paulette, René, Marie Thérèse, Antoine, Marthe, Victor, Louis et tous les cousins ou enfants de passage au moulin, quelle ribambelle de gamins jouant dans la rue ou sur les crosses de vignes ! Jeux, descentes en cabot, premiers baisers d'Antoine et Paulette... tant de souvenirs se bousculent dans la tête de Nanette... Et la vieille des poules, et Léon Jean Pierre, et les Bernolands aux châtaignes, et l'éclairage au réverbère, et les réfugiés, et ...



Et leurs parents et grands parents? Les Lazareth du moulin (Rosalie et François) où existait une grande convivialité avec tous ceux qui venaient broyer les pommes ou moudre le grain. La grand mère qui partait faire les marchés vendre ses légumes à Lausanne, ramenant sous ses jupons toutes sortes d'affaires pour tout le monde. Puis cette maison est revenue à l'une des filles, Marie mariée à Achille DESCOMBES. Les 2 autres maisons étaient occupées par les Lazareth (avec la Margot en bas et César et la Génie, mes grands parents en haut) et les Vesin dans la vieille ferme typique.

Moi aussi, j'ai quelques souvenirs : nous allions chercher l'eau fraîche au bassin des Vesin, tonton Achille fumait la pipe assis sur la pierre sous l'oratoire, on allait manger des bonbons chez les tatas Marie et Germaine, ...



Pendant quelques années, après la mort des anciens, le village est mort, plus d'entretien sur les maisons Vesin et Descombes qui se dégradent jusqu'à la ruine complète de l'ancienne maison Descombes et sa destruction en 2005. Le toit de la ferme Vesin s'effondre, heureusement les nouveaux acquéreurs vont le reconstruire. De nouvelles constructions ont vu le jour, d'autres sont en cours. Le village agrandi renaît avec toutes ces familles et leurs cris d'enfants. La vie continue...

Beaucoup de lignes seraient encore à écrire, un livre de souvenirs à éditer... Merci à Louis DURET pour ses connaissances historiques et Nanette MEYNET pour sa foule de souvenirs.

Le Sapin – Abies alba ou

Un arbre de chez nous

Un arbre bien de chez nous puisqu'en Haute-Savoie c'est le 2ème conifère (qui porte des cônes) après l'épicéa. On l'appelle aussi « vuargne », comme disent les anciens. Son 2ème nom latin "alba" (blanc) traduit la couleur de son bois et de son tronc. Dans l'autre dénomination latine, "pectinata" veut dire « en forme de peigne ».

Comme l'épicéa, ce résineux appartient à la famille des Pinacées.



Comment le reconnaître?

Port ou allure : tronc droit et port pyramidal s'aplatissant en cime tabulaire avec l'âge. Il peut atteindre 50 mètres de haut et 300 ans.

Enracinement : profond, avec un pivot puissant s'enfonçant à un mètre.

Feuilles : aiguilles persistantes, solitaires, aplaties, arrondies avec une petite échancrure à l'extrémité, insérées sur un disque au rameau et sur un seul plan comme un peigne sur les rameaux stériles (bas) et en brosse sur les fertiles (haut). Sur la face inférieure, 2 bandes blanches donnent au sapin vu d'en dessous une teinte bleuâtre.

Bourgeons : assez gros, ovoïdes, bruns, non résineux.



Fleurs : chatons mâles et femelles différents. Les mâles sont isolés le long des rameaux bien éclairés de l'année précédente et jaunes. Les femelles sont des cônes dressés verts à l'extrémité des rameaux de la cime.

Fruits : cônes (pommes de pin) dressés (comme des bougies). Une petite languette est visible entre les écailles (= bractée prolongeant la graine). Ils se désarticulent sur place à l'automne, seul l'axe (chandelle) reste sur les rameaux. La graine est très résineuse.

Tronc : gris blanchâtre quand il est jeune, puis sillonné de gerçures grisâtres avec l'âge. L'écorce est imbibée de résine.

Bois : blanc, résineux, peu durable et facile à travailler.

Où le trouve-t-on et comment se comporte-t-il?



C'est un arbre montagnard qui croît à l'ombre dans ses dix premières années. Il exige une humidité atmosphérique élevée et constante tout au long de l'année. Cependant, certaines espèces méricionales tolèrent

la sécheresse. Il résiste au froid, mais ses bourgeons sont sensibles aux gelées tardives.

Son aire naturelle se trouve en montagne (Vosges, Jura, Massif Central, Pyrénées et Alpes.) Indifférent à la richesse chimique du sol, il pousse partout sauf sur les sols compacts ou hydromorphes (gorgés d'eau).

Son enracinement profond, si la roche est fissurée, lui permet de résister au vent.

Naturellement en mélange avec le hêtre, l'érable sycamore et l'épicéa, il peut se trouver seul en grands massifs, décor des pistes de ski du Jura et des Vosges.

Abies pectinata



Qu'en fait on?

Son bois blanc est léger, peu nerveux, élastique et tendre. Il se scie facilement, s'usine, se colle et se peint bien. Mais c'est un bois peu durable. Il est recherché en menuiserie, charpente, caisserie, coffrage, papeterie. Ses meilleurs choix sont réservés dans la construction aéronautique (planeurs).

Mais, chez nous, on lui préfère de loin l'épicéa.

Sapin ou Epicéa Vuargne ou Pesse

Beaucoup de personnes confondent nos deux résineux. Il faut dire que l'on parle déjà de « sapin de Noël » ou de « sapin » pour l'épicéa et de « vuargne » en patois pour le sapin. A voir de plus près et en vous aidant de l'article ci contre pour le sapin et de celui paru dans le bulletin 2005 sur l'épicéa, vous serez incollable.

Jean-Charles LAZARETH

RAPPEL : Gare aux chenilles des pins

De nombreuses propriétés possèdent des pins qui, à partir d'octobre, s'ornent de nids soyeux, blancs, abritant des colonies de chenilles processionnaires. Au printemps, en avril, ces chenilles descendent des arbres et vont s'enfouir dans le sol pour ressortir en papillons en juillet et à nouveau pondre pour un autre cycle.

Il faut savoir que ces chenilles envoient dans l'air des millions de poils microscopiques urticants et dangereux pour les personnes allergiques, les enfants, les personnes âgées et les chiens.

Vous pouvez couper les branches pourvues de nids et les brûler (attention de vous protéger les mains et le visage). Pour les nids trop hauts, un traitement collectif peut être fait du sol avec un 4X4 équipé d'une turbine propulsant un produit bactériologique jusqu'à 30 mètres de haut. Ce traitement est inoffensif pour les personnes et les animaux, abeilles comprises.

Même si vous avez traité ou enlevé les nids une année, vous pouvez en avoir de nouveaux l'année suivante, car les chenilles sont issues de papillons qui peuvent revenir sur vos arbres depuis une propriété non traitée.

Si vous souhaitez avoir tous les éléments pour un traitement à l'automne 2006, inscrivez-vous en mairie (nom, adresse, téléphone) jusqu'au 30 avril 2006.



	Epicéa	Sapin
Cime	Conique	Conique puis aplatie en table
Tronc	Brun rougeâtre	Gris blanchâtre
Aiguilles	Section carrée, piquantes Entièrement vertes Autour du rameau (brosse ou queue de renard) On enlève un bout de bois à l'arrachement	Aplaties, arrondies avec échancrure Face inférieure, 2 bandes blanches De part et d'autre du rameau (peigne ou queue de castor) Le disque protège le bois, à l'arrachement
Cônes	Pendants, tombant entiers au sol	Dressés, se désarticulant sur le rameau



Joseph DEGRANGE

Je suis né à Evian en 1913 où mes parents tenaient le café restaurant l'Ecu, rue de la Monnaie. Monté à Milly en 1920 où mon père avait une petite ferme, je suis allé à l'école de Verlagny, classe de monsieur Romand jusqu'au certificat d'études, puis à Evian pendant 3 ans.



Je fis mon service militaire à Albertville au 7e BCA en 1934-35.

Puis retour à la vie civile où tout en aidant mes parents je fus embauché à la Poste d'Evian pour faire les remplacements de ceux qui partaient en congé. Travail intéressant qui permettait de rencontrer beaucoup de personnes.

Les tournées avaient lieu à Evian, Neuvecelle, Maxilly et Larringes 2 fois par jour, sans véhicule bien sûr, sauf vélos. La journée commençait à 6 h du matin jusqu'à 15-16 heures.

Vint la drôle de guerre de 40, de nouveau mobilisé au 189ème Bataillon des Dranses. Après cette période, retour pour une part à la vie civile, un certain nombre de prisonniers n'ayant pas eu cette chance. Puis, occupation Italienne et Allemande, avec le maquis et la milice dans un mauvais climat. En janvier 1945 je fus nommé maire à l'instigation du président du Conseil Départemental de Libération.

J'héritais d'une mairie-écoles complètement ravagée quelques mois plus tôt par un

incendie accidentel. Il fallut d'abord refaire la toiture, puis petit à petit la réfection de tout l'intérieur. Pendant ce temps mairie et écoles logeaient dans le gros bâtiment Fabrello tout proche. A la mairie le travail était encore compliqué par la répartition des cartes d'alimentation, affaire qui dura encore 2 ou 3 ans.



Ferme Decouz

En avril et mai nous accueillions avec joie et émotion nos prisonniers et déportés revenus à peu près sains et saufs des sinistres camps. Puis en 1946, je me suis marié et allais habiter chez mes beaux-parents où je pris l'exploitation d'une partie des terrains. En 1947 je dus lâcher provisoirement la mairie, étant trop pris par le travail intéressant mais très dur de la ferme, n'étant pas encore motorisé. A cette époque Grande Rive avait une coopérative de pêcheurs dont il ne reste plus que notre ami Vivi. En haut tout était presque agricole avec sa coopérative laitière qui fournissait un laitier d'Evian.

Quelques années plus tard transformation totale de la vie des Neuvecellois. En effet, la vente des deux plus grosses fermes (la ferme Decouz et la ferme Cachat) en lotissement vit l'arrivée de nouveaux habitants qui édifièrent de belles demeures. Les exploitations agricoles disparurent en peu de temps et les jeunes trouvèrent d'autres occupations. Il est curieux de constater, que pendant que la population augmentait tous les petits commerces disparaissaient y compris les petits hôtels au profit des grosses épiceries et grandes surfaces.



L'ancienne grange...



... qui est devenue ma demeure

Après un cours intermédiaire je rejoignis le conseil municipal. Plus tard de nouveau adjoint, j'ai participé à l'adhésion de la commune au syndicat d'assainissement en même temps qu'Evian et Publier.

Alors, débutèrent les premières canalisations d'eaux usées pour être raccordées à la station de Vongy. Puis construction de deux réservoirs d'eau, avec reprise en profondeur des anciens captages qui dataient de 1927. En 1977, je fus à nouveau maire de la commune. La construction de nouvelles écoles s'imposait.

J'eus la joie d'inaugurer le groupe scolaire de Milly le 07 novembre 1981. Je restai encore quelque temps pour finir enfin en 1989 comme premier adjoint.

Un mot encore pour remercier tous les conseillers municipaux avec qui j'ai travaillé et tous les employés communaux qui m'ont facilité la tâche.

Malgré certains moments difficiles, je pense que la fonction municipale est prenante mais enrichissante. Je profite de ces quelques lignes pour adresser mon affectueux salut à toute la population neuvecelloise.



Henriette DEGRANGE, notre doyenne

Sœur aînée de Joseph, je suis née à Milly le 6 septembre 1907. Mon père Henri était également natif de Milly.

En 1898, alors garde champêtre, il épouse Adélaïde Laurent de Maraïche, couturière.

De cette union naîtront huit enfants, je suis la cinquième. Mon père apprend le métier de boucher chez son beau-frère commerçant à Evian, actuellement Boucherie Charolaïse. Peu de temps après, toute la famille s'installe à Evian, rue de la Monnaie, pour tenir le café-restaurant de l'Ecu, aujourd'hui brasserie Le Relax.

J'effectue toute ma scolarité au Sacré Cœur, où en 1918, j'obtiens mon certificat d'études.

J'apprends la musique et aime lire Corneille, Molière et Racine.

En 1920, la famille remonte à Milly.

En 1923, je décide d'arrêter les études, de rester chez mes parents et d'apprendre la couture. Puis plus tard, devenue habile de mes mains, je confectionne des vêtements pour certaines familles du village.



Mais la musique lui tient à cœur. Elle en parle au curé de Neuvecelle, Louis Paour, qui lui procure un harmonium sur lequel elle va sans relâche monter ses gammes et déchiffrer des partitions de musique religieuse. Enfin en décembre 1931, le dernier dimanche de l'aveil, se sentant sûre d'elle, elle va s'installer, et pour 37 ans, devant l'harmonium de l'église de Neuvecelle et assurer tous les offices.

J'ai vécu à Milly avec ma mère jusqu'en 1971, date de son décès, puis seule jusqu'en 2001. Ne pouvant rester à la maison, le poids des années étant là, je descendis aux Myosotis où je suis bien entourée. Ma famille me rend visite et quand je peux, je vais faire un tour Chez Granjux, avec mes nièces, pour voir mon frère et ma belle sœur.

Nos joies...

Nous adressons toutes nos félicitations à :

- Monsieur & Madame Christian RUFFET, pour la naissance de leur petite-fille Noéline, le 17 décembre 2004.
- Monsieur & Madame Bernard CHAFFANEL, pour la naissance de leur petit-fils, Orazio, le 15 mai 2005.
- Monsieur & Madame Pascal CAMBIANICA pour la naissance de leur fille Océane, le 7 septembre 2005.
- Monsieur & Madame Arnaud VIOLLAND pour la naissance de leur fille Cassandre, le 8 septembre 2005, petite-fille de Monsieur & Madame Michel MORIN.
- Monsieur & Madame Marc POLETTI pour la naissance de leur fils Serge, le 3 novembre 2005.

Nous formulons nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux nés.

- Madame Elisabeth VESIN pour son mariage avec Charly BENZI, le 11 juin 2005.
- Madame Martine PITTET pour le mariage de son fils Gérald PITTET avec Valérie PETTERUTI, le 18 juin 2005.

Nous formulons nos meilleurs vœux de bonheur aux mariés.

Nos vœux....

Nous souhaitons à :

- Elisabeth CETTOUR-CAVE, tous nos vœux de bienvenue pour son retour au sein des services administratifs de la Mairie.
- Patrice RIGAUD, démissionnaire du conseil municipal pour raison professionnelle, tous nos vœux de bonheur pour l'avenir.

Distinction

Le samedi 8 janvier 2005, Jean-Paul BOCHATON se voyait remettre par Monsieur Louis DURET, Maire, la médaille départementale, régionale et communale catégorie vermeil, pour ses 30 années passées au sein des services techniques municipaux.

Nous lui adressons toutes nos félicitations et le remercions pour l'excellent travail qu'il accomplit.



Nos peines....

Nous formulons nos sincères condoléances à :

- Monsieur Jean Paul BOCHATON, éprouvé par le décès de son frère Michel, le 9 juillet 2005.
- Monsieur & Madame Christian RUFFET, éprouvés par le décès de la sœur de Christian, Josiane MAZZUCHETTI, Directrice de l'école élémentaire de Neuvecelle, le 13 septembre 2005.
- Monsieur & Madame Guy ESSEVAZ-ROULET, éprouvés par le décès de Madame Andrée BURQUIER, belle-mère de Guy, le 24 octobre 2005.
- Madame CURDY éprouvée par le décès de son mari Pierre CURDY, le 17 avril 2005, conseiller municipal de 1977 à 1983.



Josiane MAZZUCHETTI

Le 13 septembre Josiane MAZZUCHETTI, «Josy», nous quittait. Nous étions à la fois tristes et fiers de l'accompagner.

Elle s'est battue jusqu'au bout contre une maladie qui l'a finalement emportée à 54 ans. Elle était la directrice de l'école élémentaire de Neuvecelle. Elle était la sœur de notre collègue et ami Christian RUFFET, Maire Adjoint aux Finances. Elle était notre voisine lorsque nous étions enfants.

Adette de la famille Ruffet, originaire de Drailant et installée à Neuvecelle au lendemain de la dernière guerre, Josy

est née à Evian d'un père installateur en chauffage et sanitaire et d'une mère institutrice. C'était l'époque de l'entreprise Duret-Ruffet-Otonello. Le VVF n'avait pas encore remplacé le Collège d'Evian. Marcel avait vécu la Résistance et fait partie de l'équipe municipale mise en place fin 1945 à Neuvecelle. Fernande apprenait aux enfants à lire et à écrire mais à aussi devenir des citoyens. Suivant les traces de sa mère et à l'exemple de sa sœur, Josy a fait l'Ecole Normale pour devenir institutrice et directrice d'école. Sa carrière a commencé à l'école des Arts à Thonon avant de se poursuivre à Morzine, Saint-Paul puis à l'école primaire de Neuvecelle en 1979 avant d'en être directrice en 2002. Consciencieuse dans son travail, aimée des élèves, appréciée des parents et de la municipalité, Josy était passionnée par son métier.

Elle était mariée depuis 35 ans à Jean-Marc, admirable de dévouement et d'optimisme pendant la maladie de son épouse. Sébastien, leur fils, futur pilote de ligne, était sa fierté. Josy faisait partie de la Commune. Nous partageons la peine de sa famille.

Louis Duret

SABATIERE MONNIN ENSEMBLIER

- Meubles • Literie • Cuisines
- Rideaux • Linge de maison
- Jardin • Stores
- Réfection sièges tous styles
- Revêtement de sols • Parquets
- Rénovation d'intérieur



11, avenue d'Abondance - face à l'hôpital
EVIAN - Tél. 04 50 75 04 28

BOUCHERIE *Stéphane Sannicola* CHARCUTERIE

Charcuterie Maison,
Spécialités, Brasérades,
Fondues etc...

1077, av. de la Rive - 74500 AMPHION
Tél. 04 50 70 04 76



Née de la pluie et de la fonte des neiges,
l'eau d'EVIAN prend sa source au cœur des Alpes millénaires.
C'est là que pendant de longues années,
elle suit un parcours souterrain connu
d'elle seule à travers un filtre naturel unique,
constitué de roches et de sable fin.
Lentement, elle se purifie et se charge
en minéraux essentiels à la vie.
C'est ainsi que la montagne lui transmet
sa minéralité spécifique, équilibrée
en calcium et en magnésium pour que,
jour après jour, l'eau minérale d'EVIAN
vous transmette les forces de la montagne.

SAGRADRANSE S.A.



Sables et Graviers
Gravillons et Enrochement
Dragage et Travaux Lacustres

Tél. 04 50 70 00 05 - Fax 04 50 70 85 88
B.P. 604

1040 route de la Dranse - 74500 AMPHION



CARRIÈRE

Particuliers et entreprises
Enrochement (mur - rocaille)
Sable, graviers concassés
(matériaux agréés)

26, boulevard du Royal - 74500 ÉVIAN
Tél. 04 50 75 06 70 - Fax 04 50 75 18 53

Les reconnaissez-vous ?



1979 : Mme MONNIER



1981 : Mme Josiane MAZZUCHETTI

M. Pierre MALLINJOURD

SAVOIE TOPO SERVICES

BUREAU D'ETUDES

- Certificat d'Urbanisme
- Relevés et plans de terrain
- Topographie - Cubatures
- Projets d'aménagements
- Implantation villa, bâtiments, routes
- Repérage de réseaux (eau potable, ...)

Avenue de Maxilly - Parc des Vernes
74500 NEUVECELLE - Tél. 04 50 75 65 36



Tél.
04 50 75 14 50
Fax
04 50 75 59 12

GRANDE-RIVE
EVIAN-LES-BAINS



SCREG SUD-EST

TOUS TRAVAUX PUBLICS - PRIVÉS
VRD - ASSAINISSEMENT

Parking - Cours - Accès divers

Z.I. de Vongy - B.P. 249 - 74206 THONON-LES-BAINS CEDEX
TÉL. : 04 50 71 43 16 - Télécopie : 04 50 26 67 61

VENTE
SECA
LOCATION

Matériel Bâtiments
et Travaux Publics

13 rue de la Californie
ZI du Mont Blanc
74100 Ville-la-Grand
Tél : 04 50 43 21 00
Fax 04 50 43 21 01



S.A.R.L. *Votre Service Plus*

VITRERIE MIROITERIE EVIANAISE

Menuiserie, Aluminium
& P.V.C.



25, avenue d'Evian
74500 EVIAN
Tél. : 04 50 75 11 91
Fax : 04 50 75 10 29

SAT AUTOCARS

11, av. J.-Ferry - 74202 THONON
Tél. 04 50 71 00 88 + - Fax 04 50 71 89 85

Location d'autocars de 20 à 53 places

TOUS VOYAGES ORGANISÉS
ET SÉJOURS EN FRANCE
ET A L'ÉTRANGER
POUR GROUPES ET INDIVIDUELS

Devis gratuits sur demande

Les reconnaissez-vous ?



1979 :
Mme MONNIER

De gauche à droite :

Debout :

- 1) Eric POLETTI
- 2) Céline PEILLEX
- 3) Delphine LORIDANT
- 4) David CHRISTIN
- 5) Yannick GUESNIER
- 6) Héléne CHOUKROUN
- 7) Anne-Cécile MORIN
- 8) Frédérique ?
- 9) Florian LEONARDUZZI
- 10) Fabienne SIMON.

Assis

- 1) ?
- 2) Vincent PARIAT
- 3) Sandrine BOUCHET
- 4) Séverine BLANC
- 5) Romain BIOLLEY
- 6) Julien CLAIMAND
- 7) Nathalie ?
- 8) ?
- 9) ?
- 10) Stéphane VERRAES
- 11) Florence PERTUISET



1981 :
Mme Josiane MAZZUCHETTI

De gauche à droite :

Debout haut :

- 1) Valérie SERVOZ
- 2) Anne-Cécile MORIN
- 3) Héléne CHOUKROUN
- 4) Frédéric FAVRE
- 5) David CHRISTIN

2ème rang accroupi :

- 1) Céline PEILLEX
- 2) Didier FAVRE
- 3) Claire BLOT
- 4) Yannick GUESNIER
- 5) Delphine LORIDANT
- 6) Florian LEONARDUZZI

3ème rang assis :

- 1) Sandrine BOUCHET
- 2) ?
- 3) Eric POLETTI
- 4) Florence PERTUISET
- 5) Nathalie ?
- 6) Jérôme PERTUISET
- 7) Laëlitia BECHET
- 8) David ?



Concours Photo

Journées du Patrimoine : "Oh! La Vache!"



ETS VACHOUX S.A.R.L.

Aménage vos espaces de travail

MOBILIER

- Bureau
- Collectivité
- Industrie
- Scolaire

MOBILIER INFORMATIQUE

- Professionnel
- Particulier



364, route de Chevrier
74930 PERS-JUSSY

Tél. : 04 50 94 42 14 - Fax : 04 50 94 47 16
www.vachoux.fr E-mail : info@vachoux.fr

digital

IMAGE

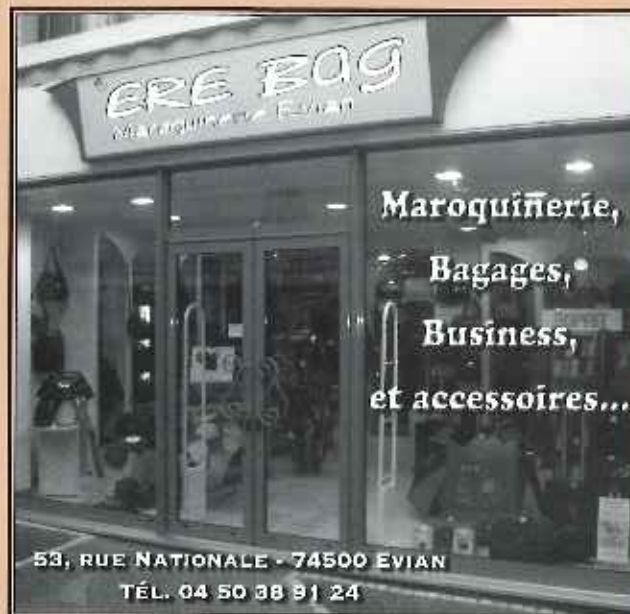
MULTIMÉDIA

SON

MÉNAGER

PERAY TÉLÉ
2, rue de la Monnaie
74500 EVIAN
Tél. : 04 50 75 18 40
Fax : 04 50 75 15 98

LÉMAN MÉNAGER
MARC PFIFFER
68, rue Nationale
74500 EVIAN
Tél. : 04 50 75 64 82
Fax : 04 50 75 64 81



B IMPRIMERIE BOCHATON

22, boulevard Jean-Jaurès
74500 EVIAN
Tél. 04 50 75 00 89
Fax 04 50 75 14 38

E-mail : imprimerie.bochaton@wanadoo.fr

SOVACOM

De la Création...
... A la Réalisation

- Création
- Graphisme
- Edition
- Internet
- Multimédia

SOVACOM est spécialisée dans les domaines du pré-presse et du multimédia et a pour ambition de réaliser vos projets de communication par l'apport de solutions créatrices et novatrices

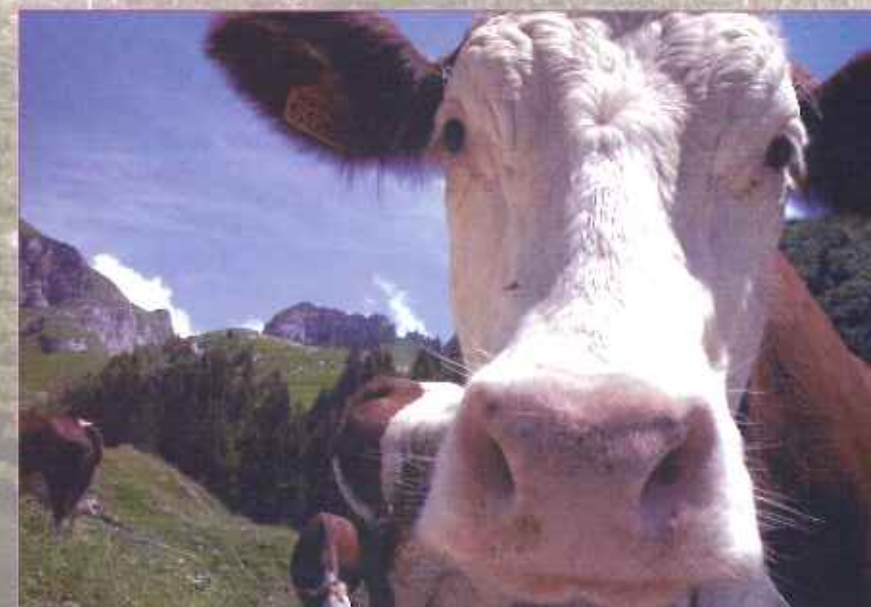
BP 100 - 74502 Evian-les-Bains Cedex
Tél/Fax : 04 50 49 04 03
info@sovacom.fr www.sovacom.com



Le Gagnant :
Fernand MORAND



2^{ème} prix :
Madame BOCHATON
"Génisse timide"



3^{ème} prix :
Thomas PHILIPPE

